

CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE DE L'AGGLOMÉRATION TOULOUSAINE

Lettre de cadrage
pour la programmation 2009

SOMMAIRE

INTRODUCTION

7

I - LES THÉMATIQUES

9

A. HABITAT ET CADRE DE VIE

9

- Accompagner les projets ANRU
- Améliorer la gestion quotidienne des quartiers
- Prendre en compte les espaces non inscrits au projet urbain
- Favoriser les actions liées à l'environnement au titre de l'Agenda 21
- Contribuer à une politique de réappropriation positive des espaces publics

B. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION

12

- Lutter contre les discriminations sur le marché du travail
- Favoriser l'accès à la maîtrise des savoirs et des compétences de base à visée professionnelle
- Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emplois
- Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics
- Soutenir la création d'activités
- Mobiliser la ZFU dans un projet de développement social et urbain
- Développer et maintenir l'emploi associatif sur les quartiers
- Développer la place de l'Economie Sociale et solidaire (ESS) sur Toulouse

C.	ÉDUCATION ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE	20
	<ul style="list-style-type: none">• Agir sur la continuité éducative• Développer la mixité sociale• Conforter et valoriser la fonction éducative des parents• Accroître les chances de réussite éducative et scolaire	
D.	SANTÉ	24
E.	PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE	25
	<ul style="list-style-type: none">• Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée• Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention• Favoriser la médiation sociale urbaine• Prévenir la réitération et la récidive (des jeunes majeurs et sortants de prison)• Développer la prévention en direction des jeunes• Consacrer le statut de victime et garantir l'accès au droit pour proposer une aide complète à la victime (aide matérielle, juridique et psychologique)	
F.	CITOYENNETÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES, INTÉGRATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS	31
	<ul style="list-style-type: none">• Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en valorisant le «pouvoir de faire» (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité• Développer la parité et soutenir la promotion et l'initiative des femmes dans les quartiers• Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle• Agir contre toutes les formes de discrimination• Agir pour l'accès aux droits et l'égalité des chances	

II. LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

34

A. BAGATELLE, LA FAOURETTE, PAPUS, TABAR, BORDELONGUE

34

- Habitat et cadre de vie
- Emploi et développement économique
- Éducation et Réussite éducative
- Santé
- Prévention de la délinquance
- Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

B. BELLEFONTAINE REYNERIE MIRAIL UNIVERSITÉ

48

- Habitat et cadre de vie
- Emploi et développement économique
- Éducation et réussite éducative
- Santé
- Prévention de la délinquance
- Citoyenneté, intégration et lutte contre les discriminations

C. EMPALOT

60

- Habitat et cadre de vie
- Développement économique, emploi et insertion
- Éducation et réussite éducative
- Santé
- Prévention de la délinquance
- Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

D. QUARTIERS NORD

69

- Habitat et cadre de vie
- Développement économique, emploi et insertion
- Éducation et réussite éducative
- Santé
- Prévention de la délinquance
- Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

E. QUARTIERS EST

78

- Habitat et cadre de vie
- Développement économique, emploi et insertion
- Éducation et réussite éducative
- Santé
- Prévention de la délinquance
- Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

III. LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ÉVALUATION DU CUCS

86

INTRODUCTION

L'État, la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse, la commune de Toulouse ainsi que la Caisse des Allocations Familiales de la Haute-Garonne ont signé en 2007 un Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour servir de cadre à la conduite et aux financements des actions de la Politique de la Ville et de Cohésion Sociale pour la période 2007-2012, organisée en deux séquences de trois ans (2007-2009 et 2010-2012).

La politique de la ville et de cohésion sociale a pour objet de réduire de façon significative les inégalités sociales entre les individus et les écarts de développement entre les territoires, notamment en matière d'emploi, de développement économique, de réussite éducative, de santé, de prévention et de sécurité. Elle contribue à l'égalité des chances et à la lutte contre les discriminations.

La vocation de la Politique de la ville est de mobiliser l'ensemble des acteurs pour coproduire des réponses pluridisciplinaires et concertés aux préoccupations des quartiers.

Pour la deuxième période 2010-2012 la Ville, l'État, la CAF, la Communauté du Grand Toulouse proposent d'associer le Conseil Général, le Conseil Régional, aux objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

L'année 2009 sera une année de transition qui permettra à l'ensemble des collectivités territoriales, en collaboration avec l'État et la CAF, d'instruire de manière concertée les demandes des porteurs de projets, de suivre et d'évaluer leur mise en œuvre.

Lors des réunions de présentation territoriales de la lettre de cadrage, le Conseil Général présentera les objectifs prioritaires des projets politiques de la ville qu'il soutiendra.

La lettre de Cadrage est la déclinaison opérationnelle du document cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé en 2007.

Elle permet de présenter les engagements des partenaires signataires du CUCS et de définir les priorités d'intervention, complémentaires de l'action publique, qui sont financées dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. La lettre de cadrage sert également à fournir aux opérateurs toulousains les éléments leur permettant de proposer des actions d'accompagnement social du Grand Projet de Ville.

L'aide, apportée par les crédits spécifiques de la Politique de la Ville, doit permettre de soutenir des actions nouvelles, innovantes, apportant des améliorations sensibles au cadre et aux conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires. Les actions devront se décliner dans un projet transversal par thématique et/ou dans un projet de territoire et devront s'inscrire dans une démarche de cohérence et de complémentarité avec l'ensemble des interventions publiques et associatives

Cette lettre de cadrage constitue donc un guide d'orientations pour préparer la programmation 2009 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de l'agglomération toulousaine. Elle présente les priorités de l'action publique et les attentes sur l'intervention des partenaires.

Pour les porteurs d'actions multiples il est souhaitable, pour une meilleure lisibilité, de bien faire apparaître :

- Les objectifs détaillés de la structure.
- Son projet pour le Contrat Urbain de Cohésion Sociale.
- Les actions proposées pour la ou les thématiques.

Pour les porteurs de projets territoriaux il est important de prendre en compte la définition des projets thématiques de la lettre de cadrage qui regroupe l'ensemble des objectifs qu'il est possible de décliner sur les territoires.

Une démarche de suivi sera mise en œuvre pour 2009, elle permettra d'accompagner les porteurs de projets dans la mise œuvre de leurs actions et d'initier une évaluation en continue du Contrat Urbain de Cohésion sociale.

Cette évaluation permettra d'apporter des éléments à la construction du CUCS pour 2010 à 2012

Attention le dossier de demande de subvention de la ville de Toulouse, disponible sur le site Internet de la ville, ne doit pas être utilisé pour les demandes de subventions spécifiques dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale. Celles-ci doivent être exclusivement déposées sur le site Poliville. Pour les demandes de financement à la Caisse des Allocations Familiales, il faut imprimer un dossier papier Poliville et l'adresser à la CAF.

I - LES THÉMATIQUES

A. HABITAT ET CADRE DE VIE

Accompagner les projets ANRU

Le Contrat Urbain de Cohésion Sociale a pour priorité de mettre en œuvre l'accompagnement social du Grand Projet de Ville. Pour ce faire il mobilise l'ensemble du droit commun et s'engage dans la coproduction d'actions pluridisciplinaires avec l'ensemble des partenaires des quartiers concernés.

Les signataires du CUCS mettront en œuvre un outil partagé sur le suivi du relogement et du parcours résidentiel des ménages, selon le modèle préconisé par l'ANRU (tableaux de suivi quantitatif et qualitatif, planification des opérations, suivi des ménages).

Ils animeront une veille sur l'évaluation de la mixité sociale et sur l'équilibre des opérations nouvelles de logements dans les quartiers (typologie de logement, nature du logement, mixité des ménages, etc.).

La Ville poursuivra la démarche de concertation et de participation afin d'associer largement les habitants à la définition des projets pour les quartiers.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Assurer un suivi du parcours résidentiel des ménages relogés.
- Favoriser les démarches partenariales autour des problématiques d'éducation, de prévention, de formation, d'emploi et d'insertion professionnelle.
- Favoriser les démarches à l'îlot autour de la mobilisation de l'ensemble des habitants et des acteurs, sur la construction de réponses partenariales aux problématiques complexes que rencontrent certains secteurs d'habitation.

Améliorer la gestion quotidienne des quartiers

La ville de Toulouse a engagé la mise en oeuvre du dispositif de Gestion Urbaine de Proximité (G.U.P.) en associant l'État, les organismes bailleurs, les régies de quartiers et les opérateurs associatifs et les habitants. La Gestion Urbaine de Proximité concerne l'ensemble des actes qui participent au bon fonctionnement d'un quartier. Cette démarche vise à favoriser la participation des habitants à l'amélioration du cadre de vie.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Amélioration de la tenue des espaces extérieurs et des parties communes des bailleurs.
- Actions d'accompagnement à la mise en oeuvre du tri sélectif dans de bonnes conditions sur le parc d'habitat social des quartiers prioritaires.
- Résolution du problème de la mécanique sauvage sur les quartiers du Grand Mirail par exemple : création d'ateliers mobiles/garages associatifs.

Prendre en compte les espaces non inscrits au projet urbain

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Élaboration d'un plan de travail sur des efforts de gestion et sur des travaux de proximité, par la mobilisation de financements de droit commun au titre du budget GUP de la ville de Toulouse.
- Traitement dans un délai très court des friches après démolition, par la création de prairies fleuries par exemple.
- Conduite de projets d'aménagements de proximité préalablement concertés avec les habitants et qui permettront une amélioration du cadre de vie immédiat des habitants.
- Poursuite du programme d'action sur la sécurisation des espaces identifiés (mise en place de veille de type prévention situationnelle...).
- Mise en place, sur l'espace public et le bâti, d'une vigilance accrue (gestion renforcée sur certains secteurs fragiles).

Favoriser les actions liées à l'environnement au titre de l'Agenda 21

Le dispositif GUP est complété par la mise en œuvre de projets liés à la protection de l'environnement au titre de l'Agenda 21.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Mise en place d'information de sensibilisation sur l'environnement.
- Mise en œuvre d'une démarche participative et d'une sensibilisation auprès des habitants sur les questions relatives au cadre de vie.
- Création de jardins partagés comme supports du lien social et de la convivialité.
- Opérations d'embellissement, fleurissements partagés, balcons fleuris, chasses aux déchets, festival de l'environnement...

Contribuer à une politique de réappropriation positive des espaces publics

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Mise en place d'actions d'éducation à l'environnement.
- Coproduction d'animations participatives sur l'environnement, la convivialité, l'implication des habitants.
- Mobilisation des jeunes sur l'implication citoyenne dans leur quartier.
- Réappropriation des espaces publics en créant des manifestations culturelles, conviviales avec les habitants (repas de quartiers...).
- Mobilisation des associations d'animation sur cette approche plus conviviale de l'urbain : randonnées urbaines,...
- Actions de proximités sport : donner un usage positif et convivial aux espaces publics et ainsi participer à leur requalification : avec les clubs sportifs de quartier, multiplier des événements types « sports en famille » et les pratiques sportives extérieures avec de petits équipements multisports de proximité.
- Développement des chantiers d'aménagement durant les temps de vacances des jeunes (dans le cadre Ville Vie Vacances : jardins partagés, espace de jeux parcours santé...).

B. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI, INSERTION

Les quartiers du CUCS connaissent un taux de chômage nettement supérieur à celui de l'agglomération toulousaine. La typologie des demandeurs d'emplois présente des particularités, avec notamment un pourcentage important de publics de bas niveau de qualification. Mais ces territoires accueillent aussi des demandeurs d'emplois qualifiés, en particulier des jeunes diplômés issus de l'immigration, qu'il convient d'accompagner par des procédures spécifiques.

La lutte contre le chômage relève des missions du Service Public de l'Emploi (ANPE prochainement « pôle emploi », DDTEFP, Missions Locales, AFPA, PLIE...), mais pour accompagner le service public de l'Emploi sur des actions ciblées, destinées à des publics prioritaires, les partenaires du CUCS poursuivront leurs actions.

La Maison de l'Emploi de Toulouse, ainsi que les Maisons Communes Emploi Formation, sont des acteurs majeurs dont il conviendra de mobiliser les plans d'actions pour bâtir un projet global et cohérent en faveur des demandeurs d'emplois les plus fragilisés, mais aussi pour soutenir la dynamique économique des territoires, en particulier au travers d'actions d'accompagnement des créateurs d'activités.

Un diagnostic mobilisant les ressources de chaque partenaire du CUCS sera réalisé par territoire. Il permettra d'identifier des publics et de dégager les problématiques territoriales spécifiques.

Sur chaque territoire une « commission Emploi et Développement Économique » dotée d'une feuille de route sera mise en place ou se poursuivra. Elle sera un lieu d'information, de partage, mais aussi de définition et de mise en œuvre des plans d'actions territoriaux.

Pour l'année 2009, il conviendra d'être particulièrement attentifs à l'évolution de la situation économique nationale et de ses possibles répercussions au plan local en particulier pour les publics les plus fragilisés. En fonction des évolutions, l'ensemble des partenaires du CUCS devra se mobiliser afin de proposer avec réactivité des réponses adaptées avec d'éventuels appels à projets.

Les objectifs sont :

- Lutter contre les discriminations sur le marché du travail.
- Favoriser l'accès à la maîtrise des savoirs et des compétences de base à visée professionnelle.
- Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emplois.
- Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Soutenir la création d'activités.
- Mobiliser la Zone Franche urbaine (Z.F.U.) dans un projet de développement social et urbain.
- Développer et maintenir l'emploi associatif dans les quartiers.
- Développer la place de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur Toulouse.

Lutter contre les discriminations sur le marché du travail

C'est un axe transversal qui doit être pris en compte sur l'ensemble des actions. Cette dimension fera l'objet d'une évaluation pour toute action visant le champ de l'emploi ou de l'insertion. Pour 2009, les structures portant des actions devront fournir annuellement des éléments permettant d'évaluer la pertinence de leur intervention dans ce domaine : présentation d'éléments statistiques précis sur le genre, l'âge, la nationalité... des publics accompagnés (le contenu du Plan Territorial de Lutte contre les Discriminations dans le Milieu du Travail devra être connu par l'ensemble des acteurs).

Une action spécifique conjointe ANPE (POLE EMPLOI)/DDTEFP se poursuivra afin de prévenir et sanctionner les pratiques discriminatoires dans le cadre du plan territorial.

Les jeunes diplômés, issus de l'immigration et résidant sur les territoires du CUCS, rencontrent des difficultés majeures d'accès au marché du travail sur des postes correspondant à leurs qualifications. Il conviendra de poursuivre et de développer tout projet pertinent permettant de lutter contre cette situation. Des plans d'actions seront mis en place suite à l'enquête commanditée par la DDTEFP et menée par l'AFPA.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions visant à accompagner les jeunes diplômés issus des quartiers sensibles vers l'emploi qualifié.
- L'organisation d'informations collectives, de découverte de métiers en entreprise, visant à rapprocher ces publics du monde économique.
- Plus généralement, développer des actions contre toutes les formes de discrimination sur le marché du travail.

Favoriser l'accès à la maîtrise des savoirs et des compétences de base à visée professionnelle

Propos liminaires : les critères pour bénéficier des actions en matière de compétences clés (dispositif de l'État - Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi - ex : illettrisme) ont été modifiés, les bénéficiaires devront répondre à quatre critères :

- Être actifs demandeurs d'emploi.
- Être de bas niveau de qualification.
- Avoir validé un projet d'insertion professionnelle ou de qualification.
- Être orientés par Pôle Emploi ou par une Mission Locale exclusivement.

Les crédits État à mobiliser pour les actions compétences-clés ne pourront bénéficier ni à des actions en matière d'alphabétisme ni à des actions pour des personnes FLE (Français Langue Étrangère).

Il s'agira, en lien avec le schéma régional, de structurer l'offre de formation de proximité en complément des outils existants. L'objectif étant de bâtir une offre de formation complémentaire, cohérente et adaptée à la diversité des besoins. Un outil de recensement et de qualification de l'offre sera réalisé à l'attention des partenaires locaux.

Pour atteindre cet objectif, l'appel d'offres de l'État dans le cadre de la procédure des marchés publics inclura une clause prioritaire d'accueil des publics résidant dans les quartiers en ZUS. La Mission Locale se mobilisera sur la résolution de problématiques d'illettrisme. Une démarche sera mise en oeuvre avec les acteurs territoriaux permettant le repérage des publics et leur accompagnement vers les prescripteurs institutionnels (à ce titre des sessions de formation seront organisées pour les acteurs territoriaux). Les projets retenus devront correspondre à ces deux objectifs.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Repérage et valorisation des acteurs locaux ayant des compétences dans l'accompagnement à l'insertion du public afin de les qualifier : Validation d'Acquis d'Expérience (V.A.E.), dispositifs de formations diplômantes (dispositif PAS) et sessions de formation action...
- Développement de dispositifs locaux permettant une formation ou une auto formation aux savoirs de base.

Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emplois

L'objectif fixé dans le cadre du CUCS est de réaliser un chantier d'insertion par an et par territoire. L'objectif est d'atteindre en 2009 un taux de 25 % des publics de l'IAE issus des quartiers prioritaires employés dans les structures d'insertion par l'activité économique.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Soutenir et renforcer l'offre d'insertion par l'activité économique. Les crédits spécifiques du CUCS pourront être mobilisés pour soutenir le montage de projets en matière d'IAE, en particulier la création de chantiers d'insertion, ou d'entreprises d'insertion. L'atteinte de cet objectif implique la création d'un comité technique d'aide au montage piloté par la Ville et associant la Mission Locale de Toulouse, la Maison de l'Emploi, les maîtres d'ouvrages ainsi que les principaux opérateurs (Régies de quartier, structures d'insertion...) Il travaillera en lien avec la DDTEFP et Pôle Emploi.
- Recentrer les réseaux de parrainage sur les publics les plus éloignés de l'emploi : le pourcentage de résidents en ZUS devra être augmenté. Les crédits publics financeront principalement les réseaux s'engageant à renforcer leur accompagnement auprès de ces publics cibles.

- Soutenir la mobilité professionnelle et géographique : les actions retenues devront permettre un élargissement des choix professionnels pour les publics les plus en difficultés. Elles pourront par ailleurs, favoriser la mobilité géographique tant au plan national qu'international. La Maison de l'Emploi de Toulouse proposera une action sur cet axe à destination des structures de proximité (information des relais). La Maison de l'emploi de Toulouse vérifiera en 2009 la faisabilité d'une action prévue dans son plan d'actions concernant l'accompagnement des publics bénéficiaires des contrats d'insertion pour informer les bénéficiaires et anticiper la sortie des contrats en construisant des étapes vers l'emploi pérenne (la mise en œuvre sera à concevoir avec le SPE).
- Contribuer à l'accompagnement individuel et en club de recherche d'emplois des demandeurs d'emploi de moins de 30 ans de niveau 3 ou plus.
 - Soutenir les actions favorisant l'élargissement des choix professionnels, la découverte de métiers en entreprises...
 - Connecter les jeunes et les entreprises au travers du contrat d'autonomie, accompagner les jeunes avec le CIVIS.
 - Proposer un accompagnement social et financier des parents isolés et spécialement des personnes bénéficiaires de l'Allocation Parent Isolé (A.P.I.) vers l'insertion sociale, la formation et l'emploi, en favorisant notamment la garde des enfants, le logement et la mobilité.

Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics

Les clauses d'insertion incluses dans les marchés des maîtres d'ouvrage constituent un levier pertinent, pour permettre le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Elles sont généralisées depuis 2006 dans le cadre des opérations financées par l'ANRU. La volonté de la Ville est de les étendre à l'ensemble des marchés adaptés à ce type d'action.

Pour conduire cette démarche la Ville et les bailleurs sociaux ont mis en place une organisation adaptée. Celle-ci a conduit au recrutement de deux chargés de mission « insertion BTP » rattachés pour les marchés Ville à la Maison de l'Emploi de Toulouse et au GDHLM pour les bailleurs sociaux.

Afin de permettre une capitalisation des savoirs faire, la Maison de l'Emploi de Toulouse a été retenue par le Grand Toulouse afin d'assurer l'ingénierie de la démarche emploi mise en place sur le « Cancéropôle ».

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Aider au rapprochement des entreprises de droit commun et des structures de l'IAE via les organisations professionnelles, les clubs d'entreprise.
- Accompagner les SIAE par la mise en place des outils leur permettant de répondre aux appels d'offre dans le cadre des marchés publics.

Soutenir la création d'activités

La création d'activités par des personnes résidant sur les quartiers ZUS constitue l'une des voies permettant un retour à l'emploi. Le Contrat de Ville a financé plusieurs structures permettant d'offrir un accompagnement cohérent aux personnes souhaitant créer leur activité.

Les structures retenues devront présenter des bilans annuels détaillés, permettant d'identifier précisément la typologie des projets accompagnés, la méthodologie d'accompagnement mise en oeuvre, les résultats effectifs en terme de création, ainsi que la pérennisation des créations à un, trois, et cinq ans. La nature de l'accompagnement réalisé devra faire l'objet de tableaux de bord détaillés (type d'intervention par créateur, volume horaire d'intervention...). Les projets financés devront favoriser l'accompagnement des créateurs issus des ZUS, ainsi que le suivi post création. Ils pourront concerner des projets de parrainage de créateurs par des chefs d'entreprises.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Amélioration de la coordination des structures d'accompagnement aux porteurs de projets.
- Accueil, orientation, accompagnement de porteurs de projets issus des ZUS.
- Accompagnement post-réalisation.
- Financement de projets.
- Poursuite du dispositif expérimental d'accompagnement à la création d'entreprises pour les jeunes des quartiers de Toulouse (dispositif CREA JEUNES).

Les structures de portage « type couveuses ou coopératives d'activité » pourront être financées dès lors que la part de publics issus des ZUS représentera un pourcentage significatif. L'objectif pour 2009 sur cet axe est de poursuivre l'augmentation de la part de publics ZUS parmi les créateurs accompagnés 150 porteurs de projet issus des ZUS devraient bénéficier de cette mesure sur la durée du CUCS.

6. Mobiliser la Zone Franche Urbaine (Z.F.U.) dans un projet de développement social et urbain

Les liens entre la structure d'animation de la ZFU et les équipes chargées de la mise en oeuvre du CUCS seront développés. Il s'agira en particulier d'augmenter le pourcentage de recrutements par les entreprises de la ZFU de personnes issues des quartiers ZUS. Sur le volet développement économique local, les structures d'aide à la création devront présenter des tableaux de bord précis permettant d'évaluer les demandes formulées en terme de recherche de locaux d'activités (type de projets, surfaces, capacités financières des créateurs...).

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- A partir des préconisations de l'étude AFPA et de la MDE de Toulouse, il s'agira de bâtir une stratégie permettant d'augmenter la part de résidents en ZUS dans les recrutements de personnel qualifié (techniciens et cadres).
- Les employeurs seront mobilisés par des actions ciblées telles que des forums, des mois de l'emploi pour l'embauche des habitants en ZUS, en veillant à ce que les habitants soient associés et impliqués au montage et à l'animation de ces opérations.
- La Maison de l'Emploi de Toulouse en lien avec la Ville et l'État mettra en place des rencontres pour les acteurs institutionnels et associatifs des quartiers. L'objectif étant de donner une vision objectivée sur les embauches et les entreprises présentes.

7. Développer et maintenir l'emploi associatif sur les quartiers

Le tissu associatif très présent sur les quartiers du CUCS, représente un volume d'emplois salariés non négligeable. Cependant un nombre important d'associations, rencontre des difficultés. L'objectif 2009 est que 35 % des associations accompagnées par le DLA de l'agglomération toulousaine soient des structures intervenant au profit des publics ZUS.

Appels à projet, pour 2009 l'action suivante sera privilégiée :

- Accompagnement des associations intervenant sur les quartiers ZUS dans leur développement ou dans leur pérennisation.

La Maison de l'Emploi de Toulouse mettra en oeuvre en 2009, dans le cadre du volet « diagnostic » de son plan d'actions, une démarche d'analyse du secteur associatif dont les résultats seront mis à disposition des partenaires (révéler et qualifier les besoins, opérer le relais avec le DLA...).

L'accompagnement réalisé en individuel ou en collectif par le biais des DLA ou de réunions d'information auxquelles les techniciens des services de l'État (notamment la DRDJS et la DDTEFP concernant l'emploi et la vie associative) pourront activement contribuer (ex. : Suivi des Adultes relais à mettre en place) devra permettre en particulier aux associations de diversifier leurs ressources et de mettre en place des tableaux de bords et outils de gestion pertinents. Pour ce faire, les projets déposés devront faire apparaître la part de crédit nécessaire aux salaires des permanents de la structure dans le but d'assurer, si possible lors des programmations, la continuité des actions et la consolidation des emplois.

8. Développer la place de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) sur Toulouse.

Le champ de l'Economie Sociale et Solidaire représente un potentiel d'emplois important. Il recouvre des structures très diverses (associations à finalité sociale, SCOP, Mutuelles, banques coopératives...) plaçant l'humain et la gestion participative au cœur du projet.

Les structures s'inscrivant dans ce champ portent en particulier des démarches de développement local qui associent les acteurs d'un territoire et en particulier les habitants.

Les partenaires du CUCS souhaitent soutenir fortement l'émergence de projets d'Economie Sociale et Solidaire. La ville de Toulouse met en place un fonds local d'initiatives solidaires qui permettra de financer des structures en création ou en développement.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions visant à faire découvrir les potentialités de ce secteur en particulier auprès des habitants des quartiers du CUCS.
- Actions de formation à la spécificité du montage et de la gestion de structures de l'ESS.
- Actions d'accompagnement à la création et au développement de structures.

C. ÉDUCATION ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La ville de Toulouse, aux côtés des institutions, de l'État et des partenaires associés, s'engage dans une politique globale en direction des enfants et des jeunes au titre du Projet Éducatif Local, et en accompagnant au titre des objectifs du CUCS les territoires et les publics prioritaires.

L'enjeu principal est d'animer une démarche partenariale permettant à l'ensemble des acteurs de la communauté éducative d'être attentif aux enfants et aux jeunes en fragilité et d'animer la coproduction de réponses innovantes, complémentaires au droit commun.

Ces objectifs sont :

- Agir sur la continuité éducative.
- Développer la mixité sociale.
- Conforter et valoriser la fonction éducative des parents.
- Accroître les chances de la Réussite Éducative et scolaire

Agir sur la continuité éducative

Les signataires du CUCS s'attacheront à répondre aux besoins des publics et notamment les jeunes.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Renforcer des projets à vocation éducative sur des activités d'animation, sportives, culturelles et de loisirs.
- Adapter et développer des actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirées.
- Favoriser les actions de proximité mais aussi les séjours et les chantiers jeunes.
- Partager et coordonner les processus d'exclusions et d'accueil des publics en fragilité, dans les actions d'animation, pour un suivi éducatif adapté.

Développer la mixité sociale

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer des projets traitant de la mixité scolaire, de genre, culturelle, socio-économique, intergénérationnelle et l'intégration des publics à besoins spécifiques, à partir d'actions éducatives de qualité.
- Développer de projets valorisant la place et l'image de l'école.
- Développer des projets traitant de la mixité, s'inscrivant dans la continuité éducative (égalité, rapport filles - garçons, intergénérationnelle,...).

Conforter et valoriser la fonction éducative des parents

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Soutenir des projets impliquant les parents dans les différents temps éducatifs (écoles, loisirs,...).
- Soutien aux réponses aux besoins de rencontre, d'information, d'écoute et d'expression entre parents (parents/parents, parents/enfants,...).
- Développer des « cafés des parents » dans et hors les écoles.
- Développer de la médiation familles/écoles/autre acteurs.
- Accompagner des initiatives de soutien à la parentalité (Formation en direction des parents,...).

Les actions éducatives de ce type seront privilégiées dans le cadre du Dispositif de Réussite Éducative, si elles s'attachent à répondre aux critères suivants :

- Actions individuelles aboutissant à un Parcours Individualisé Pluridisciplinaire de Réussite Éducative des parents eux-mêmes ou de leurs enfants.
- Actions permettant d'apporter une réponse adaptée aux difficultés des enfants et des familles concernées par des parcours individualisés de Réussite Éducative.

Accroître les chances de réussite éducative et scolaire

La Réussite Éducative (dispositif issu du Plan de Cohésion Sociale - programmes 15 et 16 - de la loi n°2005-32 de programmation du 18 janvier 2005) a pour objectif de :

- Donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite.
- Accompagner les enfants, dès l'âge de deux ans et les adolescents jusqu'à 16ans, présentant des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement.

On veillera notamment, à construire des Parcours Éducatifs de Réussite Éducative qui intègrent les temps extrascolaires, périscolaires et de loisirs, individuels et collectifs.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Poursuivre la mise en œuvre de Parcours Educatif individuel et pluridisciplinaire de Réussite Éducative pour les enfants, adolescents et familles en fragilité.
- Amplifier et optimiser les dispositifs déjà existants, notamment dans les « Réseau Ambition Réussite », l'Accompagnement Educatif, le CLAS, le plan espoir banlieues et la Réussite Educative (la coordination Veille et Réussite Educative).
- Développer des projets en faveur des publics à besoins spécifiques (Enfants Nouvellement Arrivés en France, Gens du voyage, jeunes inscrits en Internat, Jeunes sortant du système scolaire sans qualification, jeunes pouvant bénéficier de parcours d'excellence, ...).
- Développer les actions individuelles pour les enfants et les familles repérés en fragilité, aboutissant à un Parcours Pluridisciplinaire de Réussite Éducative.
- Développer les actions individuelles permettant d'apporter une réponse adaptée et sur mesure aux difficultés des enfants et des familles déjà inscrites sur des Parcours Pluridisciplinaires de Réussite Éducative.
- Maintenir les formations en direction des professionnels, chargés d'accompagner les enfants et les familles dans le cadre de la Veille et de la Réussite Éducative.

En 2009, les partenaires du CUCS veilleront à la coordination de parcours de Veille et de Réussite Éducative.

Celle-ci, sera mis en œuvre avec les acteurs de terrains (Conseil Général, les Services de l'État, Services Municipaux, les associations...).

Les priorités de la présente lettre de cadrage pour l'année 2009, en matière d'accompagnement individuel des enfants et de leur famille dans le cadre de la Réussite Éducative devront faire apparaître les éléments suivants :

- Le repérage du public (nature des fragilités et des potentialités repérées, prises en charges connues, lien avec les autres intervenants notamment l'Éducation Nationale).
- L'individualisation des parcours (modalité d'accompagnement mise en œuvre, articulation dans la construction d'un parcours global, réactivité au regard des besoins.
- L'implication des parents
- L'articulation et l'inscription de l'action en complémentarité avec des actions existantes notamment celles de droit commun (articulation explicitée entre celles-ci, intégration dans d'autres projets existants ou à venir, absence de redondances..).

Les actions mettant en œuvre un accompagnement individuel et/ou collectif et sollicitant des financements dans le cadre de la Réussite Éducative seront soumises aux instances dédiées : Comité Technique et / ou de Pilotage de Réussite Éducative, GIP Réussite Éducative.

D. SANTÉ

L'enjeu national est de permettre à chacun d'accéder à une offre de soins de proximité et de mettre en place une approche territoriale des questions de santé et d'accès aux soins.

Le cadre opérationnel de cette approche reste la démarche « Atelier Santé Ville », point de convergence de la politique de la ville et de la politique de santé publique.

Ainsi en 2009, l'ensemble des quartiers prioritaires sera doté d'un atelier santé ville.

Trois objectifs seront poursuivis :

- **Améliorer la connaissance de la situation sanitaire des quartiers avec l'achèvement des diagnostics territoriaux de santé.**
- **Élaborer ou poursuivre des plans d'actions.**
- **Apporter des réponses spécifiques répondant aux priorités définies dans les plans locaux de santé adoptés par chacun des territoires.**

Appels à projet, pour 2009 les actions devront concerner les thématiques suivantes (en lien avec l'appel d'offre Groupement Régional de Santé Publique) :

- Accès aux droits et aux soins : valorisation des droits, notamment accès à la mutualisation, accompagnement des personnes, séances d'information destinées aux habitants et aux acteurs de terrain...
- Conduites addictives, en particulier les problèmes liés à la consommation d'alcool.
- Santé mentale : information des habitants et des acteurs locaux sur les dispositifs existants, repérage et accompagnement des personnes en fragilité psychique par un travail de médiation, soutien des intervenants de terrain par la mise en place de groupes d'analyse de pratiques.
- Éducation nutritionnelle : diminution des risques de déséquilibres alimentaires.

E. PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE

La note de cadrage de la thématique Prévention de la Délinquance du CUCS 2009 a pour objet de préciser les objectifs stratégiques de la démarche en apportant des pistes sur les modes opératoires et les actions à décliner, en articulation avec les différents contrats et/ou dispositifs en œuvre sur les quartiers prioritaires : le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, installé le 15 octobre 2008, le Contrat Local de Sécurité, en cours de refonte, pour une version 2010-2012, la Réussite Éducative, le Grand Projet de Ville, la Gestion Urbaine de Proximité et évidemment les dispositifs de Droit Commun. Ces objectifs sont :

- Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée.
- Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention.
- Favoriser la médiation sociale urbaine.
- Prévenir la réitération et la récidive (jeunes majeurs sortants de prison).
- Développer la prévention en direction des jeunes.
- Consacrer le statut de victime et garantir l'accès aux droits pour proposer une aide complète à la victime (aide matérielle, juridique et psychologique).

Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée

Lieux de partage d'informations sur les dysfonctionnements urbains en général et sur les personnes posant des problèmes de sécurité sur l'espace public (ouverts ou semi-ouverts), les cellules territoriales de veille Prévention - Sécurité seront développées, dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, sur les 6 secteurs de la Ville de Toulouse avec une attention particulière dans un premier temps sur les quartiers inscrits dans le cadre du CUCS.

Les cellules territoriales de veille Prévention - Sécurité sont animées par les chefs de projets de la Direction du Développement Social de la ville de Toulouse, une fois par mois, avec des :

- Modalités de fonctionnement communes à tous les cellules : composition de base, rôles et limites, règles de confidentialité, outil d'informations et de suivi, procédure d'alerte sur des situations d'urgence.
- Modalités de saisine et de retour d'informations des dispositifs existants : repérage et accompagnement des jeunes en difficultés, repérage et mise en œuvre d'actions concertées autour de zones « à risques », en terme de prévention des violences.

Les objectifs de ces cellules territoriales de veille Prévention - Sécurité ont pour objectifs de :

- Réagir aux situations de crise et coordonner les réponses partenariales.
- Informer et coordonner l'ensemble du réseau des partenaires de la prévention et de la sécurité compétent sur chacun des secteurs, sur les actions en cours.
- Suivre les évolutions de la délinquance et des troubles à la tranquillité publique sur chaque secteur de la ville, en collaboration avec la MODAT.
- Évoquer au sein de ces cellules sans les traiter les situations individuelles posant des troubles à la sécurité et à la tranquillité publiques.
- Animer une instance de traitement des situations individuelles avec les acteurs territoriaux compétents.
- Coproduire des actions autour des problématiques complexes et coordonner les réponses partenariales.
- Organiser les rencontres de concertation autour des questions de Prévention - Sécurité.

Les moyens d'animation s'appuieront sur la rédaction d'un règlement de fonctionnement des cellules validé par le CLSPD restreint et la rédaction d'une charte de confidentialité relative au partage d'informations sur les situations présentées.

Les indicateurs de suivi seront le nombre de cellules réalisées, le suivi des actions développées à partir de relevé de décisions et l'assiduité et la participation des membres.

Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention

Les partenaires du CUCS mettront en œuvre cet objectif, dans sa dimension Prévention de la Délinquance en s'appuyant sur la dimension sécurisation passive de la démarche de Gestion Urbaine de Proximité, à partir d'une programmation financière dédiée à des aménagements de sécurité passive et la proposition d'une réponse systématique à tout acte de dégradations de biens publics et/ou privés visibles depuis l'espace public, en mettant en avant le temps d'intervention entre dégradations constatées et remise en état des équipements dégradés.

Afin de prévenir les incivilités et les faits de violence à l'encontre des personnes investies de mission de service public, notamment les services de la police, des pompiers, des transports en commun, et afin de préserver la sécurité des bâtiments et des espaces publics et ainsi développer une appropriation positive des lieux publics par des groupes sociaux différents : appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développement et extension d'animations festives et événementielles sur des espaces publics jugés sensibles.
- Animations sportives sur des installations sportives pour des publics de proximité.

Favoriser la médiation sociale urbaine

Les partenaires du CUCS poursuivront le travail de modélisation d'un cadre de référence autour de la notion de médiation sociale, avec la mise en place d'un plan de formation-action à la médiation sociale en direction des cadres intermédiaires de services publics et des responsables associatifs, intervenant sur les quartiers du contrat urbain de cohésion sociale.

L'intervention sur les quartiers des personnes exerçant des fonctions de médiation sociale devra faire l'objet d'un accompagnement particulier des signataires du CUCS.

Afin d'anticiper les périodes cycliques de tension et de prévenir des situations de conflits, des projets relevant de la médiation sociale urbaine devront être favorisés tant dans un souci de rétablir et/ou d'instaurer un dialogue que dans une appropriation des dispositifs de droit commun.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développement et soutien des expériences de médiation sociale, permettant d'aller à la rencontre des publics, notamment jeunes en vue d'assurer le relais vers le droit commun (actions privilégiées le soir et le week-end - Correspondants de nuit et bar associatif).
- Accompagnement des activités sportives, socioculturelles sur les quartiers avec des agents formés à la médiation sociale.

Prévenir la réitération et la récidive (des jeunes majeurs et sortants de prison)

Afin d'accompagner au mieux des personnes sous main de justice, les signataires du CUCS s'attacheront à soutenir les associations qui oeuvrent dans le champ de la prévention de la récidive, en direction des jeunes majeurs et des sortants de prison.

Dans une perspective d'éviter des situations de réitération voire de récidive, il conviendra d'améliorer la synergie et la coordination des intervenants dans les quartiers, à travers une clarification des modes d'intervention et de l'offre d'accueil sur les structures de quartiers.

L'accent pourra être également porté sur la prise en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Diversification et extension de l'offre d'accueil en matière de mesures alternatives aux poursuites dans le cadre notamment des mesures de Travail d'Intérêt Général, des mesures de réparation et des Travaux Non Rémunérés au sein de services municipaux, du tissu associatif et des établissements publics.
- Développement des prises en charge des auteurs de violences conjugales et intrafamiliales.
- Action d'accompagnement pour la réinsertion des sortants de prison (hébergement/logement, emploi, accompagnement social).

Développer la prévention en direction des jeunes

Afin d'encourager l'implication positive des jeunes dans les projets de droit commun sur les quartiers, les signataires du CUCS s'engagent à mobiliser et à renforcer les moyens de la prévention en direction des jeunes.

Le dispositif de Réussite Éducative pourra être utilisé dans ce cadre pour réduire le décrochage et la rupture scolaire en engageant des actions complémentaires, pour les plus jeunes.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Renforcement des moyens de prévention spécialisée, notamment en direction des 16-25 ans.
- Engagement des actions complémentaires au dispositif de Réussite éducative, pour réduire le décrochage et la rupture scolaire, particulièrement dans le cadre des exclusions scolaires.
- Soutien particulier et renforcé aux actions de prévention mises en œuvre pendant les vacances scolaires, notamment les vacances de Toussaint et Noël (couverture horaire maximale et mise en œuvre des réponses pluridisciplinaires sur des sites identifiés).
- Accompagnement des jeunes vers les dispositifs de droit commun à partir d'un renforcement de l'information et d'une mise en cohérence des dispositifs notamment Ville Vie Vacances, Envie d'agir, Chantiers de jeunes, Échanges européens.
- Développement de réponses très individualisées notamment pour réduire le décrochage et la rupture scolaire.
- Recours au service civil volontaire en l'ouvrant aux publics en difficultés.
- Soutien aux associations intervenant dans le champ des conduites addictives et à risques (articulation avec le volet Santé).

Consacrer le statut de victime et garantir l'accès au droit pour proposer une aide complète à la victime (aide matérielle, juridique et psychologique)

Les structures d'accès au droit et de service d'aide aux victimes étant déjà bien implantées sur les quartiers, l'information et la communication du rôle des Maisons de la Justice et du Droit et du Service d'Aide aux Victimes doivent être renforcées et étayées des interventions plus spécialisées des structures d'accompagnement des femmes victimes de violences intrafamiliales et conjugales et des personnes victimes de toutes formes de discriminations.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Sensibilisation et formation des personnes investies d'une mission de service public à l'accompagnement des personnes victimes, de la prise initiale d'information et d'accès au droit à la mise en œuvre de procédures avec un accompagnement spécifique et soutenu tout au long de la démarche.
- Organisation de temps de sensibilisation et d'information sur l'aide aux victimes en direction des institutions et des habitants.
- Soutien aux interventions autour de lutte contre les violences faites aux femmes et contre les discriminations de toute nature.

F. CITOYENNETÉ, ÉGALITÉ DES CHANCES, INTÉGRATION ET LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en valorisant le «pouvoir de faire» (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité

En 2009, les signataires du CUCS mettront en œuvre un Fonds Initiative et de Participation des Habitants (FIPH) sur les quartiers de Bellefontaine, Reynerie, Mirail, Bagatelle, la Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue, et Empalot pour développer les initiatives d'entraide et de solidarité portées par les habitants de ces quartiers.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Accompagnement des habitants voulant exercer des responsabilités, à développer des projets, prendre des initiatives et appuyer les projets d'entraide.
- Développement du bénévolat et du service civil volontaire.
- Développement d'actions de formation (apprentissage des savoirs) et d'accès aux droits.

Développer la parité et soutenir la promotion et l'initiative des femmes dans les quartiers

La recherche de la parité femmes, hommes est une orientation stratégique transversale à toutes les actions développées dans le CUCS.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Promotion des initiatives liées à l'égalité femmes/hommes dans les quartiers.
- Soutien aux lieux de rencontres dédiés aux femmes.

Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle

La valorisation des actions culturelles issues des quartiers, prenant en compte la diversité culturelle, l'histoire et en faisant évoluer les représentations à l'échelle de la Ville sera soutenue et poursuivie en visant la prise en compte de l'histoire des quartiers et de leurs habitants comme constitutive de l'histoire de la ville.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Travail d'accompagnement et de médiation en vue d'améliorer l'accès des habitants aux équipements culturels de l'ensemble de la Ville.
- Action sur la mémoire et l'ouverture culturelle.
- Qualification des acteurs oeuvrant dans la médiation culturelle.

Agir contre toutes les formes de discriminations

La Ville, l'État, l'ACSE souhaitent amplifier les actions menées dans le cadre du plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail toulousain, l'étendre à l'ensemble des territoires et des publics discriminés, mobiliser les acteurs sociaux et économiques sur des plans d'actions issus ou non des chartes de la diversité, et renforcer l'accompagnement des publics discriminés.

La ville de Toulouse mettra en place un observatoire des discriminations destiné à mesurer les discriminations et à évaluer les actions menées et soutiendra les actions contre toutes les formes de discrimination sur l'ensemble du territoire de la commune.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Poursuite et développement des actions de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail,
- Développement des actions contre toutes les formes de discriminations

Agir pour l'accès aux droits et l'égalité des chances

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions visant la maîtrise de la langue française et des savoirs de base pour les publics ne pouvant bénéficier des actions prévues dans le cadre du contrat d'accueil d'intégration ni dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme.
- Développement de la fonction d'écrivain public visant à permettre aux personnes ne maîtrisant pas la langue française d'accéder à leurs droits économiques et sociaux.

II. LES TERRITOIRES PRIORITAIRES

A. BAGATELLE, LA FAOURETTE, PAPUS, TABAR, BORDELONGUE

Habitat et cadre de vie

Poursuivre le projet urbain engagé dans le cadre de l'ANRU

Les signataires du CUCS s'engagent à :

- Continuer la mise en œuvre opérationnelle de la programmation urbaine telle que définie dans la convention ANRU.
- Réaliser des travaux d'embellissement dans certaines écoles maternelles et élémentaires.
- Améliorer l'accueil associatif par la rénovation de m² libérés par les Services Publics (transformation d'usage des centres sociaux de Bagatelle et de la Faourette).
- Améliorer la desserte en transport en commun des cités de Tabar et de Bordelongue vers les équipements de Bagatelle et de Faourette.

Favoriser l'accès au logement

Les signataires du CUCS s'engagent à :

- Prendre en compte les situations de sur occupation dans les logements du secteur.
- Identifier les difficultés d'accès aux logements pour les jeunes majeurs et trouver des solutions d'accès à un logement.

Améliorer la gestion quotidienne du quartier

Les signataires du CUCS s'engagent à :

- Améliorer globalement la tenue des espaces extérieurs et des parties communes des bailleurs.
- Mettre en place le tri sélectif.
- Apporter des réponses aux questions de mécanique sauvage.
- Améliorer la gestion des véhicules épaves/ventouses.
- Gérer la transition entre les démolitions et les reconstructions.
- Identifier et intervenir sur les difficultés majeures posées sur le secteur Tabar - Papus - Bordelongue (problèmes de circulation, d'équipements de proximité...).

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Améliorer la gestion des espaces extérieurs.
- Mettre en place du tri sélectif.
- Organiser la gestion des friches.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions liées à la mécanique sauvage.
- Actions favorisant la mise en place du tri sélectif dans de bonnes conditions sur le parc d'habitat social.
- Dans la continuité du travail engagé autour des friches de Bagatelle en 2008, restauration et redéploiement des rochers traités artistiquement ; la végétalisation des terrains en friches ne devant pas être reconduites dans l'année.

Favoriser les actions liées à l'environnement au titre de l'agenda 21

Les signataires du CUCS s'engagent à porter toutes actions liées à la protection de l'environnement au titre de l'agenda 21.

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant : mettre en œuvre une démarche participative et une sensibilisation auprès des habitants sur les questions relatives au cadre de vie.

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées :

- Création de jardins partagés comme support de lien social et de convivialité.
- Opérations d'embellissement, fleurissements partagés, sensibilisation à l'environnement.

Favoriser l'appropriation du quartier par les nouveaux habitants

Les signataires du CUCS s'engagent à organiser un dispositif d'accueil des nouveaux habitants afin de leur présenter les ressources du secteur.

Pour 2009, les actions s'inscrivant dans le cadre de cet objectif opérationnel seront privilégiées.

Emploi et développement économique

Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emploi

Les signataires du CUCS s'engagent à :

- La poursuite des Commissions de Suivi et d'Orientation (CSO) coordonnées par la Mission Locale pour les jeunes majeurs éloignés des dispositifs de droit commun (Bagatelle et Bordelongue).
- Le développement des clauses d'insertion ANRU.
- L'amélioration de l'accueil commun Mission Générale d'Insertion (MGI) / Centre d'Information et d'Orientation (CIO) / Mission Locale par l'organisation, de rencontres avec l'Éducation Nationale, les élèves concernés et leurs parents.
- La restitution de l'étude AFPA aux partenaires locaux sur l'analyse des besoins en formation des publics pour accéder aux offres d'emploi ZFU.
- L'information des partenaires locaux sur l'offre d'emploi et la création d'activités sur la ZFU, en s'appuyant sur la Maison de l'Emploi.
- La mise en place d'un plan d'actions dans le cadre de la Maison de l'Emploi favorisant l'accès des femmes à des secteurs d'activités réputés masculins, aux droits et à la création d'activités économiques.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Travailler auprès des 16-25 ans, éloignés des dispositifs de droit commun, à partir de la mobilisation des acteurs locaux.
- Accompagner le retour dans un cursus scolaire les jeunes ayant quitté prématurément le système scolaire.
- Renforcer le lien entre les demandeurs d'emploi du secteur et l'offre d'emploi développée dans le cadre de la Zone Franche Urbaine (ZFU).
- Privilégier les actions spécifiques en direction des femmes.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- La mise en œuvre d'actions de remobilisation de ce public : Marchés d'insertions (Régie...), chantiers d'insertions, clauses d'insertion ANRU...).
- La poursuite des actions d'accompagnement des publics demandeurs d'emploi en lien avec le service public de l'emploi.
- Le développement d'actions spécifiques en direction des femmes.

Développer des activités économiques dans des lieux stratégiques pour favoriser la vie sociale du quartier (rez-de-chaussée d'immeubles rue du Lot, place de la Réunion, terrain Myriam...)

Les partenaires du CUCS souhaitent développer et conforter l'activité économique dans le quartier, en permettant la création d'une offre adaptée d'activités économiques et de services en pieds d'immeubles ou dans les nouvelles zones d'activités.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants : identification et accompagnement des porteurs de projets pouvant s'inscrire dans cette nouvelle dynamique de développement.

Généraliser les clauses d'insertion dans les marchés publics

Les clauses d'insertion incluses dans les marchés des maîtres d'ouvrage constituent un levier pertinent pour permettre le retour à l'emploi des personnes les plus éloignées du marché du travail. Elles sont généralisées depuis 2006 dans le cadre des opérations financées par l'ANRU. La volonté de la Ville est de les étendre à l'ensemble des marchés adaptés à ce type d'action.

Pour conduire cette démarche la Ville et les bailleurs sociaux ont mis en place une organisation adaptée. Celle-ci a conduit au recrutement de deux chargés de mission « insertion BTP » rattachés pour les marchés Ville à la Maison de l'Emploi de Toulouse et du GDHLM pour les bailleurs sociaux.

Afin de permettre une capitalisation des savoirs faire, la Maison de l'Emploi de Toulouse a été retenue par le Grand Toulouse afin d'assurer l'ingénierie de la démarche emploi mise en place sur le « Cancéropôle ».

Développer la place de l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) sur Toulouse

Le champ de l'Économie Sociale et Solidaire représente un potentiel d'emploi important. Il recouvre des structures très diverses (association à finalité sociale, SCOP, Mutuelles, banques coopératives...) plaçant l'humain et la gestion participative au cœur du projet.

Les structures s'inscrivant dans ce champ portent en particulier des démarches de développement local qui associent les acteurs d'un territoire et en particulier les habitants. La ville de Toulouse souhaite soutenir fortement l'émergence de projets d'Économie Sociale et Solidaire. Elle met en place un fonds local d'initiatives solidaires qui permettra de financer des structures en création ou en développement.

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions visant à faire découvrir les potentialités de ce secteur en particulier auprès des habitants des quartiers du CUCS.
- Actions de formation à la spécificité du montage et de la gestion de structures de l'ESS.
- Actions d'accompagnement à la création et au développement de structures.

Éducation et Réussite éducative

Agir sur la continuité éducative

Les signataires CUCS s'engagent à réaliser un état des lieux sur les activités extrascolaires existantes afin d'établir les complémentarités entre les différents lieux accueils ; et à accompagner la définition d'un projet territorial, à destination des adolescents, partagé entre services publics, associations et jeunes, articulant les volets animation, prévention et insertion.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Renforcer les projets à vocation éducative sur des activités d'animation, sportives, culturelles et de loisirs.
- Adapter et développer des actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirées.
- Favoriser les actions de proximité mais aussi les séjours et les chantiers jeunes.
- Développer de nouvelles activités culturelles et diversifier les activités sportives, notamment en direction du public féminin adolescent.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Le développement d'actions socio-éducatives avec le public adolescent en lien avec les dispositifs (V.V.V, Jeunesse et Sports) favorisant le partenariat local et l'implication des jeunes.
- La mise en place d'activités sportives et culturelles favorisant la mixité de genre (présence des filles), à destination des adolescents (nouvelles activités municipales, reconduction de la Fête du sport, effort d'accueil des adolescents et des filles par les clubs sportifs, autres actions...).

Conforter et valoriser la fonction éducative des parents

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser l'implication des parents dans les différents temps éducatifs de l'enfant.
- Organiser des temps et des espaces diversifiés de rencontre, d'information, d'écoute et d'expression (parents/parents, parents/enfants, parents/animateurs, parents/éducateurs, parents/enseignants,...).
- Développer la médiation famille/école/acteurs et institutions intervenant.
- Promouvoir les opportunités de lien avec les parents dans les actions en direction des jeunes.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- La poursuite d'actions visant à améliorer l'accueil des parents dans les établissements scolaires (à l'exemple des cafés des parents dans les groupes scolaires de Bagatelle...).
- La poursuite et le développement d'actions de mise en relation avec les parents et d'actions d'information, de formation, répondant aux préoccupations exprimées collectivement par les parents.
- Développement de projets directs ou indirects en direction des parents les plus éloignés et /ou des publics issus de plusieurs territoires prioritaires.

Accroître les chances de réussite éducative et scolaire

Les signataires du CUCS s'engagent à développer des outils et des dispositifs (classe relais, cellule de veille, Équipe Pluridisciplinaire de Réussite Éducative, Parenthèse, internat de Réussite Éducative ...) permettant de répondre à des situations de fragilité et de difficultés que connaissent certains jeunes et leurs familles.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre de Parcours Éducatif individuel et pluridisciplinaire de Réussite Éducative pour les enfants, les adolescents et les familles en fragilité.
- Optimiser et renforcer la cohérence des dispositifs déjà existants, notamment dans les « Réseaux Ambition Réussite » Georges Sand et La Faourette, l'Accompagnement Éducatif, le CLAS et la Réussite Éducative (la coordination Veille et Réussite Éducative).
- Développer des projets en faveur des publics à besoins spécifiques (Enfants Nouvellement Arrivé en France, gens du voyage, jeunes inscrits en internat, jeunes sortant du système scolaire sans qualification, jeunes pouvant bénéficier de parcours d'excellence, ...).
- Promouvoir les dispositifs de lutte contre les ruptures scolaires.
- Fédérer les acteurs autour de projets périscolaires sur des enjeux de réussite scolaire.
- Mobiliser les réseaux d'entreprises et les dispositifs pour améliorer le lien des jeunes à l'entreprise.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions individuelles ou collectives pour les enfants et les familles repérés en fragilité (verbalisation, acquisition culturelle, comportements violents, santé...), aboutissant à un Parcours Pluridisciplinaire de Réussite Éducative.
- Actions individuelles ou collectives permettant d'apporter une réponse adaptée et sur mesure aux difficultés des enfants et des familles déjà inscrits sur des Parcours Pluridisciplinaires de Réussite Éducative.
- Le maintien de formations en direction des professionnels, chargés d'accompagner les enfants et les familles dans le cadre de la Veille et de la Réussite Éducative.
- La mise en place d'actions partenariales pour accueillir au sein des collèges les élèves exclus temporairement venant renforcer les moyens mis en place par l'Éducation Nationale.
- L'expérimentation au sein du collège Stendhal d'une action d'information et d'orientation à destination des élèves en processus de déscolarisation et ayant quasiment atteint l'âge obligatoire de scolarité (collaboration entre collège, Mission Locale,...).

- La mise en œuvre d'actions d'accompagnement à la scolarité et d'actions d'accompagnement éducatif à destination des enfants et de leurs parents.
- La définition d'une action partenariale favorisant la scolarisation des enfants tziganes et l'exercice des relations parentales avec l'école.
- La mise en place d'actions favorisant le passage 3^{ème} / seconde (accompagnement à la scolarité...).
- La poursuite d'actions favorisant une orientation scolaire / professionnelle mieux choisie par les jeunes et leurs parents.
- La poursuite et le développement d'actions, notamment périscolaires, autour de l'amélioration de la pratique de la langue, de la lecture et de l'écriture (opération « Des livres et Nous » : ateliers d'écriture et de lecture, venue d'auteurs ; autres actions...).
- La mise en place d'actions afin de mobiliser les réseaux d'entreprises et de trouver des lieux de stages diversifiés pour les collégiens (collaboration collèges/Maison de l'Emploi, autres actions...).

Santé

Les signataires du CUCS s'engagent à mettre en œuvre un atelier Santé Ville intégrant les priorités de travail engagées sur le territoire et déclinant le plan municipal de santé sur le secteur.

Améliorer la prévention, l'accès aux droits et aux soins

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées :

- La mise en œuvre d'une démarche de projet d'éducation à la santé autour des actions liées à la nutrition / alimentation (actions en lien avec la CPAM en 2009, autres actions...).
- Le soutien aux actions d'accès aux droits et aux soins sur des enjeux de santé publique.

Prévenir les conduites addictives

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Continuer le travail collectif engagé avec l'association ARPADÉ sur la prévention des consommations de produits psycho actifs et l'accès aux soins.
- Intégrer la question de la consommation de produits psycho actifs dans une action de prévention globale d'éducation à la santé.
- Le soutien aux actions de proximité menées sur les conduites addictives.
- L'intégration possible d'actions sur les conduites addictives dans la démarche de projet d'éducation à la santé autour des actions liées à la nutrition/alimentation.

Améliorer la prise en compte de la souffrance psychosociale

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Apporter une aide aux acteurs locaux sur le repérage et l'orientation des publics, en élaborant des réponses partagées sur des situations problématiques.
- Poursuivre les actions de médiation et d'écoute visant les personnes fragilisées psychologiquement.
- La collaboration entre les acteurs du soin et les acteurs sociaux sur le repérage et l'orientation des publics, et sur l'élaboration de réponses partagées sur des situations problématiques dans le cadre d'un atelier santé Ville.
- La poursuite des actions spécifiques autour de la prise en compte de la souffrance psychosociale et d'actions favorisant le lien social et l'interconnaissance entre les personnes (par exemple l'ouverture du bar associatif, place de la Gironde, prévue fin 2008).

Prévention de la délinquance

Afin de mieux identifier les problématiques locales et proposer des réponses opérationnelles, une cellule territoriale de veille prévention et sécurité a été installée fin 2008 dans le cadre du CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) et devra fonctionner mensuellement en 2009.

Développer la prévention en direction des jeunes

Les signataires du CUCS s'engagent à favoriser le dialogue entre la police, les jeunes et plus généralement les habitants, et à renforcer les moyens et les instances de prévention.

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant : proposer des projets innovants et valorisants aux adolescents, et aux jeunes adultes.

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées :

- La poursuite et le développement de projets permettant une implication citoyenne des adolescents et des jeunes majeurs et s'inscrivant dans les dispositifs (Chantier V.V.V., défis juniors/jeunes, service civil volontaire, jeunesse pour l'Europe, chantiers internationaux...).
- L'appropriation par les animateurs de ces dispositifs (volet Education).

Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention

Les signataires du CUCS s'engagent à développer une appropriation positive des lieux publics par des groupes sociaux différents notamment sur la place commerciale de La Faourette.

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées :

- L'occupation positive de l'espace public par des manifestations festives ou des pratiques sportives adaptées (par exemple la Fête du sport, les fêtes de quartier...).
- La mise en place d'activités sportives structurées dans les équipements publics de la Ville répondant aux attentes exprimées collectivement par des habitants.

Favoriser la médiation sociale et urbaine

Les signataires du CUCS s'engagent à anticiper les périodes de forte tension sur le secteur ; à développer le réseau d'acteurs ayant une fonction de médiation par la mise en œuvre d'une action formation à la médiation sociale afin d'accompagner les acteurs de terrain face aux situations de violence dont ils sont victimes ou témoins.

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant : développer des lieux d'accueil et de sociabilité.

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées : le renforcement et le développement de lieux d'accueil et de sociabilité (par exemple la halle du Petit Bois géré par l'USB, le Bar Associatif, place de la Gironde, l'Église mexicaine à Tabar,...).

Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en favorisant le « pouvoir faire » (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité.

Les signataires du CUCS mettront en œuvre une instance relative à :

- Maintenir une présence associative de proximité sur les sites les plus fragiles (rue du Cher, place de la Gironde...) en lien avec les équipements publics du secteur.
- Accompagner la fonction d'écrivains publics.
- Mettre en place d'un Fonds d'Initiative et de participation des Habitants (FIPH) devant permettre le développement et l'accompagnement d'actions à l'initiative des habitants sur des projets de solidarité, d'entraide et favorisant le mieux vivre ensemble.
- Sensibiliser les habitants à la préservation et à l'amélioration de leur environnement, notamment dans le cadre du dispositif GUP.
- Renforcer et développer les actions d'information (point info, lettres de quartier, réseau d'acteurs, rencontres d'habitants...).
- Associer les habitants aux temps de concertation sur les différentes opérations urbaines.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Renforcer et développer les actions favorisant l'accès aux droits.
- Renforcer et développer les actions favorisant l'accès aux savoirs de base.
- Poursuivre les actions d'accès aux droits.
- Développer les actions d'accès aux savoirs de base.

Développer la parité et soutenir la promotion et l'initiative des femmes dans les quartiers :

La recherche de la parité femmes, hommes est une orientation stratégique transversale à toutes les actions développées dans le CUCS.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants : promouvoir les initiatives liées à l'égalité femmes/hommes dans les quartiers.

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées : le développement des actions ayant pour objet de lutter contre les comportements sexistes (suite de la dynamique autour de la venue de la Caravane de l'égalité en mai 2008, l'opération « Des livres et Nous », « filles et garçons d'aujourd'hui, femmes et hommes de demain »,...).

Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle

Les signataires du CUCS s'engagent à travailler sur la mémoire du quartier et sur les représentations sociales à l'échelle de la Ville.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Renforcer et développer les actions à caractère culturel, festif, sportif ou social vecteurs de lien entre habitants, voisins...
- Accompagner des démarches et initiatives portées par les habitants.
- Valoriser à l'échelle de la ville les actions et initiatives menées dans les quartiers (qu'elles soient le fait d'habitants, d'associations ou d'institutions).
- Travailler sur les représentations sociales du quartier à l'échelle de la Ville.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer les actions à caractère culturel, sportif ou festif, vecteur de liens sociaux.
- Structurer la présence associative dans les secteurs les plus fragiles du quartier de Bagatelle en lien avec les équipements publics (place du Partage, place de la Gironde notamment).
- Accompagner le travail sur la mémoire des quartiers et sur les représentations sociales des quartiers à l'échelle de la Ville.

Agir contre toutes les formes de discriminations

La Ville, l'État, l'ACSE souhaitent amplifier les actions menées dans le cadre du plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail toulousain, l'étendre à l'ensemble des territoires et des publics discriminés, mobiliser les acteurs sociaux et économiques sur des plans d'actions issus ou non des chartes de la diversité, et renforcer l'accompagnement des publics discriminés.

La ville de Toulouse mettra en place un observatoire des discriminations destiné à mesurer les discriminations et à évaluer les actions menées et soutiendra les actions contre toutes les formes de discrimination sur l'ensemble du territoire de la commune.

Les actions menées en 2009 devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Poursuivre et développer les actions de prévention et de lutte contre les discriminations sur le marché du travail.
- Développer des actions contre toutes les formes de discriminations.

B. BELLEFONTAINE - REYNERIE - MIRAIL UNIVERSITÉ

De façon globale et transversale, les signataires du CUCS ont retenu deux objectifs prioritaires :

- **La démarche à l'îlot** : il s'agit d'expérimenter sur deux secteurs (d'Indy / Messenger à Reynerie et Tintoret à Bellefontaine) cumulant les difficultés, une démarche participative d'accompagnement renforcé des habitants autour des thèmes prioritaires du CUCS. La poursuite de la mobilisation institutionnelle et partenariale autour de cette expérimentation constituera la priorité 2009 pour le secteur du Mirail. Il s'agira donc de décliner l'ensemble des objectifs opérationnels de la présente lettre de cadrage, en priorité sur les deux îlots :
 - Des orientations possibles à Reynerie : en articulation avec le plan de sauvegarde de la copropriété Messenger, le Conseil Général rejoindra la dynamique ; à partir du local 3 d'Indy développement des liens et des projets avec des habitants, traitement des problèmes repérés lors du diagnostic en marchant de fin 2008, mise en place d'une démarche de veille GUP particulière, expérimentation de mobilisation d'habitants via l'outil « jardins partagés », poursuite de l'accompagnement du projet « Barre à Palabres », etc.
 - Des orientations possibles à Bellefontaine : recherche d'un local d'accueil de la démarche, relance de la dynamique, traitement des problèmes repérés lors du diagnostic en marchant de fin 2008, mise en place d'une démarche de veille GUP particulière, expérimentation de mobilisation d'habitants via l'outil « jardins partagés », etc.
- **La prise en compte spécifique du secteur Mirail Université** : il s'agit de poursuivre la mobilisation pour éviter un « décrochage » de ce quartier en confortant les actions existantes et en accompagnant le développement de nouveaux projets : livraison des aménagements sur le secteur des Vergers, accompagnement renforcé des actions existantes, poursuite du traitement du diagnostic en marchant réalisé en 2008, relance d'une réflexion avec la CAF sur la pertinence d'un centre social sur le secteur, réflexion à lancer sur le devenir du centre commercial Maillol, poursuite du plan d'actions des Castalides, conclusions de l'étude pour la création d'un pôle services publics, en particulier lieu jeunesse, sur le secteur des Vergers, en lien avec les évolutions du projet urbain traitement spécifique des évolutions du centre commercial de l'Université et du désenclavement de l'Université, etc.

Habitat et cadre de vie

Poursuivre la réalisation du projet ANRU et la mise en œuvre opérationnelle, à partir d'une concertation renforcée, de la programmation urbaine

A partir du processus de remise à plat du projet urbain engagé depuis mi 2008, il s'agira en 2009 de proposer aux habitants et acteurs du quartier un processus de concertation élargie autour de plusieurs sujets : la place Abbal, le projet culturel du quartier, la rue de Kiev, le Petit Bois de Bellefontaine, les locaux d'activités...

Améliorer la gestion quotidienne du quartier

Les signataires du CUCS s'engagent à :

- Améliorer globalement la tenue des espaces extérieurs et des parties communes des bailleurs.
- Mettre en place le tri sélectif.
- Apporter des réponses aux questions de mécanique sauvage.
- Améliorer la gestion des véhicules épaves/ventouses.
- Gérer la transition entre les démolitions et les reconstructions.
- Identifier et intervenir sur les difficultés majeures posées sur le secteur (problèmes de circulation, d'équipements de proximité...).

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Améliorer la gestion des espaces extérieurs.
- Accompagner la mise en place du tri sélectif.
- Organiser la gestion des friches.
- Actions liées à la mécanique sauvage.
- Actions favorisant la mise en place du tri sélectif dans de bonnes conditions sur le parc d'habitat social.
- Dans la continuité du travail engagé autour des friches de Bagatelle en 2008, restauration et redéploiement des rochers traités artistiquement ; la végétalisation des terrains en friches ne devant pas être reconduites dans l'année.

Favoriser les actions liées à l'environnement :

En accompagnement de la poursuite de mise en oeuvre de la programmation ANRU et des déclinaisons de la convention GUP, ainsi les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- S'appuyer sur la commission environnement propreté.
- Impulser des actions de sensibilisation sur l'environnement et le cadre de vie.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Pérennisation et évolution du festival de rue de l'environnement.
- Organisation tout au long de l'année des événements de type balcons fleuris, théâtre forum, chasse aux déchets,...
- Lancement d'une démarche participative pour aboutir à la création de parcelles de jardins partagés en pied d'immeuble.
- Ouverture au public du parc Monlong.
- Réalisation d'aménagements de l'espace en pied d'immeuble avec les bailleurs et les habitants : fresques, jardinières, prairies fleuries, etc...
- Développement des jardins collectifs en pieds d'immeuble.

En 2009, au titre de la démarche à l'îlot, la création de jardins collectifs sera privilégiée.

Emploi et développement économique

Améliorer et adapter la coordination territoriale

A Reynerie/Bellefontaine/Mirail Université, une « Commission Emploi-Formation et Développement Économique » dotée d'une feuille de route sera mise en place. Elle sera un lieu d'information, de partage, mais aussi de définition et de mise en oeuvre des plans d'actions territoriaux. Afin de permettre à ces instances de jouer pleinement leur rôle d'animation et d'émergence de projets, la Ville de Toulouse souhaite renforcer leur dispositif d'animation. Les modalités de cette évolution seront précisées ultérieurement.

Favoriser le retour à l'emploi

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Soutenir l'offre d'insertion par l'activité économique.
- Créer de nouveaux chantiers et/ou ateliers d'insertion.
- Mobiliser les clauses d'insertion dans les marchés publics.
- Favoriser l'accès à la maîtrise des savoirs et des compétences de base à visée professionnelle.
- Soutenir la création d'activités.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Implantation sur le quartier d'une nouvelle structure de l'Insertion par l'Activité Économique.
- Réalisation d'un chantier d'insertion.
- Soutien aux organismes de formation du quartier.
- Encouragement de l'accès à la maîtrise des savoirs et des compétences de base.
- Renforcement de la présence des structures d'accompagnement et de financement des habitants, des porteurs de projets.

Mobiliser la Zone Franche Urbaine

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Augmenter les possibilités d'implantation d'activités économiques au cœur du quartier.
- Renforcer le recrutement des habitants par les entreprises ZFU.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Mobilisation des promoteurs commerciaux de la ZFU.
- Participation accrue des opérateurs du quartier au club ZFU.
- Organisation de rencontres régulières entre les entrepreneurs ZFU et des habitants afin de renforcer leur embauche.

En 2009, au titre de la démarche à l'îlot, la mise en œuvre d'un chantier d'insertion, le suivi des 16/25 ans et le lien avec la ZFU seront privilégiés.

Développer la place de l'Économie Sociale et solidaire (ESS)

Les partenaires du CUCS souhaitent soutenir fortement l'émergence de projets d'Économie Sociale et Solidaire. La ville de Toulouse met en place un fonds local d'initiatives solidaires qui permettra de financer des structures en création ou en développement.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions visant à faire découvrir les potentialités de ce secteur en particulier auprès des habitants des quartiers du CUCS.
- Actions de formation à la spécificité du montage et de la gestion de structures de l'ESS.
- Actions d'accompagnement à la création et au développement de structures.

Éducation et réussite éducative

En 2009, une attention particulière sera portée à l'inscription de l'ensemble de l'offre éducative dans les orientations du PEL (laïcité, mixité sociale, implication des parents, visée éducative des activités,...).

Par ailleurs, il sera proposé une coordination plus régulière et lisible des acteurs jeunesse, en particulier autour des logiques de veille éducative. Cette coordination renforcée devra permettre aux habitants et aux opérateurs jeunesse une meilleure lisibilité des dispositifs, une meilleure saisine des réponses existantes, une plus grande opérationnalité et réactivité.

Agir sur la continuité éducative

Les partenaires du CUCS s'attacheront à répondre aux besoins des publics et notamment des jeunes en renforçant des projets à vocation éducative, sportives, culturelles et de loisirs.

En 2009, les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Renforcer des projets à vocation éducative sur des activités d'animation, sportives, culturelles et de loisirs.
- Adapter et développer des actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirées.
- Favoriser les actions de proximité mais aussi les séjours et les chantiers jeunes.

Développer la mixité sociale et culturelle

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Développer la mixité scolaire, de genre, culturelle, socio-économique, intergénérationnelle et l'intégration des publics à besoins spécifiques, à partir d'actions éducatives de qualité.
- Faciliter les mobilités territoriales.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Accompagnement renforcé des projets développant mixité et mobilité s'inscrivant dans la continuité éducative.
- Mobilisation des dispositifs de droit commun.
- Valorisation de la place et de l'image de l'école.
- Développement de projets traitant de la mixité, s'inscrivant dans la continuité éducative (égalité, rapport filles - garçons, intergénérationnelle,...).

Conforter et valoriser la fonction éducative des parents

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Développer les espaces d'informations et d'écoute en direction des parents.
- Accompagner les initiatives de soutien à la parentalité.
- Développer la médiation familles / École.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Conférence parentalité.
- Pérennisation de cafés des parents.
- Accueil des parents au sein des établissements scolaires.

Accroître les chances de réussite éducative et scolaire

Afin de conforter la cohérence des parcours éducatifs, la ville de Toulouse développera une coordination renforcée des parcours de veille et de réussite éducative.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Optimiser et renforcer la cohérence des dispositifs déjà existants, notamment dans les « Réseaux Ambition Réussite » Reynerie et Bellefontaine, l'Accompagnement Éducatif, l'accompagnement à la scolarité et la Réussite Éducative.
- Accroître les chances de réussite éducative et scolaire.

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées :

- Poursuite de la mise en œuvre des parcours éducatifs individuels et pluridisciplinaires de Réussite Éducative, pour les enfants, les adolescents et leurs familles repérés en fragilité.
- Amélioration de l'articulation entre les acteurs de la chaîne éducative.
- Concertation entre l'école, les parents et les opérateurs socio-éducatifs.
- Investir fortement les dispositifs spécifiques de veille et réussite éducative.
- Promouvoir les dispositifs de lutte contre les ruptures scolaires.

En 2009, au titre de la démarche à l'îlot, l'accompagnement et la mobilisation des parents seront privilégiés.

Santé

Construire et améliorer l'observation des questions de la santé de la prévention et de l'accès aux soins, dans le cadre de la mise en œuvre d'un Atelier Santé Ville (A.S.V.).

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser la coordination des acteurs locaux sur la thématique santé
- Poursuivre, renforcer et adapter les actions santé aux besoins exprimés lors du diagnostic.
- Mise en place des priorités issues du diagnostic en poursuivant l'appui aux porteurs de projets et la cohérence de ceux-ci.

Appels à projet, pour 2009 l'action suivante sera privilégiée :

- Décliner la démarche d'Atelier Santé Ville.

Prévention de la délinquance

Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée

Dans le cadre du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), une nouvelle instance de coordination sera proposée : une cellule territoriale de veille prévention sécurité, animée par la Ville de Toulouse (DDS) se réunira mensuellement. Cette instance devra favoriser la coordination des acteurs locaux sur les questions liées à la prévention et l'insécurité. Elle pourra s'appuyer sur la démarche de veille (dite démarche MODAT) déjà expérimentée à Reynerie.

En 2009, la cellule territoriale de veille accordera une attention particulière au traitement des problématiques repérées dans le cadre de la démarche à l'îlot.

Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Occuper positivement l'espace public (notamment sur les secteurs Messenger et D'Indy).
- Renforcer la sécurisation passive dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développement des repas de quartier.
- Soutien accru aux animations locales.
- Poursuite des diagnostics et veilles techniques avec les bailleurs, les habitants et les partenaires.

Soutenir et harmoniser les prestations en matière de médiation sociale urbaine

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant : modéliser un cadre de référence à la médiation sociale et urbaine.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Mise en œuvre d'une action de formation à la médiation sociale afin d'accompagner les acteurs de terrain face aux situations de violence dont ils sont témoins ou victimes.
- Développement et soutien d'expériences.

Développer la prévention en direction des jeunes

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Renforcement des moyens de prévention spécialisée, notamment en direction des 16-25 ans.
- Engagement des actions complémentaires au dispositif de Réussite Éducative pour réduire le décrochage et la rupture scolaires, particulièrement dans le cadre des exclusions scolaires.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Soutien particulier et renforcé aux actions de prévention mises en œuvre pendant les vacances scolaires.
- Développement des projets de suivi des élèves exclus, en lien avec le dispositif de Réussite Éducative.
- Accompagnement à la création de groupes interdisciplinaires pour aller au contact du public.

Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en valorisant le «pouvoir de faire» (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité

En 2009, les signataires du CUCS mettront en œuvre un Fonds Initiative et de Participation des Habitants (FIPH) sur les quartiers de Bellefontaine, Reynerie, Mirail Université pour développer les initiatives d'entraide et de solidarité portées par les habitants de ces quartiers. La ville de Toulouse proposera un processus spécifique afin d'associer les habitants aux différents temps de concertation (commissions, diagnostics en marchant, ateliers de concertation,...).

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant : soutenir les démarches collectives portées par des habitants.

En 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Mise en œuvre opérationnelle du FIPH.
- Développer des manifestations de type « immeuble en fête ».
- Aider au développement d'associations de locataires et ou de copropriétaires.

Favoriser le développement et l'ouverture culturelle

En lien avec la définition du projet culturel de la Ville de Toulouse et du quartier, un processus de concertation spécifique sera proposé aux habitants.

En 2009, à partir de ce processus de concertation les actions suivantes seront privilégiées :

- Maillage et articulation de la programmation des équipements et évènements existants avec les attentes et les initiatives des habitants et opérateurs de quartier.
- Soutien à la mise en place de rendez vous culturels réguliers et répartis sur l'année.

Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle

La valorisation des actions culturelles issues des quartiers, prenant en compte la diversité culturelle, l'histoire et faisant évoluer les représentations à l'échelle de la Ville sera soutenue et poursuivie en visant à la prise en compte de l'histoire des quartiers et de leurs habitants comme constitutive de l'histoire de la Ville.

En 2009 les actions suivantes seront privilégiées : restitution et valorisation des travaux et projets relatifs à l'histoire et la mémoire du quartier.

Agir contre toutes les formes de discriminations

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant : mettre en œuvre, sur le quartier, du Plan territorial de prévention et de lutte contre les discriminations.

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées :

- Mise en place d'un observatoire des discriminations.
- Développement d'actions contre toutes les formes de discriminations.

C. EMPALOT

Deux axes prioritaires orientent le Projet Urbain de Cohésion Sociale d'Empalot. Chaque action développée dans ce cadre s'inscrit donc dans :

- Une stratégie de désenclavement du territoire avec la recherche de partenariats élargis sur le territoire toulousain et l'agglomération, la mixité sociale et spatiale des publics, l'utilisation des équipements de transports (en particulier le métro).
- Une dynamique participative (concertation sur le volet urbain du GPV, davantage de participation des habitants à la conception des projets dans les structures avec notamment des comités d'usagers, ...).

Habitat et cadre de vie

Sur le fondement d'une nouvelle ambition à donner au Programme de Rénovation Urbaine d'Empalot, les mois d'octobre et novembre 2008 ont vu une « remise à plat » du projet urbain du quartier à partir d'un processus de concertation décliné au sein de la Commission Urbanisme - Habitat. L'année 2009 sera consacrée à la poursuite de ce processus participatif sur des opérations à mener à court terme dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité (place commerciale,...) et d'une série d'opérations cohérentes avec la nouvelle ambition à donner au PRU (rond-point Daste, secteur Garonne...).

En 2009, la Ville de Toulouse mettra ainsi en œuvre l'organisation de réunions de concertation sur l'aménagement des pieds d'immeubles (et notamment concernant une dynamique de jardins partagés) et la sécurisation des espaces (Daste, etc...). L'aménagement temporaire de la place commerciale fera également l'objet d'une démarche participative spécifique.

Améliorer la gestion quotidienne des quartiers

En 2009, la Ville de Toulouse continuera à mettre en œuvre la relance du tri sélectif sur de nouveaux secteurs d'habitation du quartier d'Empalot.

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées : accompagnement à la sensibilisation des habitants sur le tri sélectif sur de nouveaux secteurs d'habitation du quartier.

Favoriser les actions liées à l'environnement au titre de l'Agenda 21

En 2009, les signataires du CUCS travailleront à la mobilisation des acteurs locaux, et en particulier les habitants, sur la propreté et le cadre de vie dans le cadre de la Journée de l'Environnement et dans sa continuité (Commission Environnement et Cadre de Vie co-animée par la Direction du Développement Social et le collectif HASUR-Empalot).

Par ailleurs, la Ville de Toulouse et ses partenaires poursuivront, en 2009, leurs engagements sur le dispositif de Gestion Urbaine de Proximité tout en favorisant la participation des habitants (diagnostic en marchant, etc...).

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées : sensibilisation et participation des habitants sur l'amélioration de la propreté et du cadre de vie, sur les économies d'énergies et le développement durable. Des actions pourront ainsi être mises en œuvre dans le cadre de la Journée de l'Environnement et dans sa continuité.

Développement économique, emploi et insertion

En 2009, la Commission «Emploi-Formation et Développement Économique» se poursuivra à Empalot. Son objet reste celui d'un lieu d'information, de partage mais aussi de structuration d'un « réseau emploi » à mobiliser sur la définition et la mise en œuvre du plan d'action territorial. Au-delà de la coordination sur l'accompagnement vers l'emploi réalisé par les partenaires du SPE et associatifs, la commission sera notamment tournée sur deux objectifs précisément ciblés sur Empalot :

- Rendre accessibles les emplois sur les sites du Cancéropôle et de la ZAC Niel en lien avec la Maison de l'Emploi.
- Favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi d'Empalot par des moyens innovants et l'optimisation des possibilités de déplacements.

Afin de permettre à cette instance de jouer pleinement son rôle d'animation et d'émergence de projet, la Ville de Toulouse souhaite renforcer son dispositif d'animation. Les modalités de cette évolution seront précisées ultérieurement.

En 2009, la Ville de Toulouse souhaite également mettre l'accent sur la revitalisation de la place commerciale du quartier en améliorant son attractivité socio-économique. Cette amélioration passera par la réalisation d'aménagements provisoires de la place dans le cadre de la Gestion Urbaine de Proximité.

A un niveau global, l'ensemble des axes d'intervention stratégiques de la thématique Emploi et Développement Économique devront trouver une déclinaison au niveau territorial notamment la lutte contre les discriminations sur le marché du travail, le soutien à la création d'activités et le développement de l'Économie Sociale et Solidaire.

Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emplois

En 2009, les signataires du CUCS se sont engagés à se mobiliser sur l'accompagnement des publics les plus fragilisés dans le domaine de l'emploi :

- en confortant les dispositifs d'insertion des jeunes sans perspective ni qualification.
- par l'information des jeunes sur les dispositifs d'accompagnement existants.
- en appuyant les outils destinés aux jeunes diplômés.
- en améliorant la garde des enfants pour les demandeurs d'emploi (protocole particulier des Haltes-garderies CAF).

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées :

- Accompagnement des demandeurs d'emploi du quartier vers l'emploi, en complément des services publics.
- Création d'un chantier support d'insertion professionnelle.
- Lancement de l'activité de parrainage sur Empalot.

Favoriser l'accès à la maîtrise des savoirs et des compétences de base à visée professionnelle

En 2009, les actions suivantes seront privilégiées :

- Poursuite des actions de formation sur l'alphabétisation et la lutte contre l'illettrisme.
- Accompagnement des demandeurs d'emploi dans le domaine des Nouvelles Technologies de l'Information et la Communication.
- Favoriser la mobilité des demandeurs d'emploi.

Éducation et Réussite Éducative

Les signataires du CUCS s'engagent dans une politique globale en direction des enfants et des jeunes au titre du Projet Educatif Local, et en accompagnant au titre des objectifs du CUCS les territoires et les publics prioritaires.

Agir sur la continuité éducative

Les signataires du CUCS s'attacheront à répondre aux besoins des publics et notamment des jeunes.

En 2009, les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Renforcer des projets à vocation éducative sur des activités d'animation, sportives, culturelles et de loisirs.
- Adapter et développer des actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirées.
- Favoriser les actions de proximité mais aussi les séjours et les chantiers jeunes.
- Partager et coordonner les processus d'exclusions et d'accueil des publics en fragilité, dans des actions d'animation, pour un suivi éducatif adapté.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirées.
- Actions de proximité mais aussi des séjours et des chantiers jeunes.

Accroître les chances de réussite éducative et scolaire

Les partenaires du CUCS veilleront notamment à construire des Parcours Educatifs de Réussite Educative qui intègrent les temps extrascolaires, périscolaires et de loisirs individuels et collectifs.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre de Parcours Educatif individuel et pluridisciplinaire de Réussite Educative. aux enfants adolescents et familles en fragilité.
- Optimiser et renforcer la cohérence des dispositifs déjà existants, notamment le « Réseau Ambition Réussite » Stendhal, l'Accompagnement Educatif, le CLAS et la Réussite Éducative (la coordination Veille et Réussite Éducative).
- Améliorer les outils de suivi et d'évaluation du public le plus en difficulté.
- Développer des projets en faveur des publics à besoins spécifiques (Enfants Nouvellement Arrivé en France, Gens du voyage, jeunes inscrits en internat, jeunes sortant du système scolaire sans qualification, Jeunes pouvant bénéficier de parcours d'excellence, ...)

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Participation à des formations / échanges de pratique sur le repérage des enfants en difficulté.
- Actions individualisées ou collectives répondant au parcours de réussite éducative.
- La mise en œuvre d'actions d'accompagnement à la scolarité et d'actions d'accompagnement éducatif à destination des enfants et de leurs parents, coordonnées aux actions publiques de droit commun.

Conforter et valoriser la fonction éducative des parents

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser l'implication des parents dans les différents temps éducatifs de l'enfant.
- Organiser des temps et des espaces diversifiés de rencontre, d'information, d'écoute et d'expression (parents/parents, parents/enfants, parents/animateurs, parents/éducateurs, parents/enseignants,...).
- Développer la médiation famille/école/acteurs et institutions intervenant.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Proposition d'une journée d'information spécifique aux parents d'Empalot sur l'orientation scolaire.
- Proposition d'une journée d'information spécifique aux parents d'élèves des écoles élémentaires sur la fonction de parents d'élèves élus.
- Création avec les parents d'élèves d'un livret d'accueil.
- Soutien de la fonction parentale hors de l'école.
- Appui aux parents dans l'identification dans leurs missions éducatives.
- Organisation des actions collectives et inter partenariales.

Santé

Favoriser une mobilisation des acteurs locaux dans le cadre d'un Atelier Santé Ville

En 2009, les signataires du CUCS s'engagent à poursuivre la mise en œuvre de l'Atelier Santé Ville à Empalot en intégrant les priorités d'action du territoire et déclinant la mise en œuvre du Plan Municipal de Santé Publique.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Mise en œuvre des priorités d'actions dégagées par le diagnostic local en matière de:
 - santé environnementale (bruit, humidité,...) ;
 - accès aux droits et aux soins ;
 - conduites addictives ;
 - souffrance psychosociale ;
 - éducation nutritionnelle.
- Poursuite de l'implication des acteurs locaux sur le champ de la Santé de manière coordonnée dans l'Atelier Santé Ville.

Permettre aux acteurs locaux d'être réactifs et en capacité d'agir face aux évolutions de l'état de santé de la population

En 2009, l'action suivante sera privilégiée : soutien et accompagnement des habitants en grande précarité ainsi que les personnes fragilisées (Personnes âgées, personnes porteuses de handicap - souffrance psychique-,...).

Prévention de la délinquance

La note de cadrage de la thématique Prévention de la Délinquance du CUCS 2009 a pour objet de préciser les objectifs stratégiques de la démarche en apportant des pistes sur les modes opératoires et les actions à décliner en articulation avec les différents contrats et/ou dispositifs en œuvre sur les quartiers prioritaires.

En complément de l'ensemble des objectifs de la thématique globale du CUCS, il conviendra de :

Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Mise en œuvre du comité local et de la cellule territoriale de veille Prévention Sécurité du CLSPD
- Développer l'information des habitants (délinquance et accès aux droits).
- Création d'un guide sur les usages et comportements adéquats lors de violences urbaines.

Améliorer la sécurité et l'appropriation de l'espace public par des outils de prévention

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser la prévention sur les espaces publics et résidentiels.
- Mise en place d'actions de préventions, d'animations liées à la problématique de la place commerciale.
- Mise en place d'actions qui préviennent des risques d'exclusion

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Les actions qui préviennent les risques d'exclusions
- Les actions liées à la problématique de la place commerciale.

Favoriser la médiation sociale urbaine

Les partenaires du CUCS poursuivront le travail de modélisation d'un cadre de référence autour de la notion de médiation sociale, avec la mise en place d'un plan de formation-action à la médiation sociale en direction des cadres intermédiaires de services publics et des responsables associatifs intervenant sur les quartiers du Contrat Urbain de Cohésion Sociale.

Appels à projet, pour 2009 l'action suivante sera privilégiée :

- Poursuite de l'action de médiation sociale « Une Place Pour Tous ».

Développer la prévention en direction des jeunes

Afin d'encourager l'implication positive des jeunes dans les projets de droit commun sur les quartiers, les moyens de la prévention spécialisée devront être mobilisés voire renforcés.

Le dispositif de Réussite Éducative pourra être utilisé dans ce cadre pour réduire le décrochage et la rupture scolaire en engageant des actions complémentaires pour les plus jeunes.

Appels à projet, pour 2009 l'action suivante sera privilégiée :

- Prévention des risques liés à la sécurité routière.

Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en valorisant le « pouvoir de faire » (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité

En 2009, les signataires du CUCS mettront en œuvre un fond d'initiative et de participation des habitants (FIPH) sur Empalot et les autres quartiers du GPV pour développer les initiatives d'entraides et de solidarités portées par les habitants.

Ils conduiront également des actions qui visent à adapter l'offre de services publics aux besoins des habitants par :

- La réflexion sur l'accueil et la qualité de services avec la création d'une charte des usagers des services publics.
- La constitution d'un comité d'usagers inter services qui abordera la question de la qualité de service et la lutte contre les discriminations.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer des actions de formation (apprentissage des savoirs et accès au droit).
- Favoriser l'initiative collective des habitants.
- Constituer des comités d'usagers.

Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle

En 2009, les signataires du CUCS poursuivront les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser l'accès diversifié de tous à la culture.
- Valoriser le quartier par des actions culturelles collectives.
- Animer un débat local sur l'action culturelle.
- Favoriser l'accès des personnes en situation de précarité aux équipements culturels de la Ville et de l'Agglomération.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Les actions culturelles collectives et inter partenariales.

D. QUARTIERS NORD

La note de cadrage du CUCS 2009 pour les quartiers nord, a pour objet de préciser les objectifs stratégiques, en apportant des pistes sur les modes opératoires et les actions à décliner, en articulation avec les différents contrats et/ou dispositifs en œuvre sur les quartiers prioritaires.

En 2009, les deux orientations prioritaires sont maintenues :

- L'emploi, l'insertion et le développement économique.
- La jeunesse et l'offre éducative en direction plus précisément des adolescents.

Pour chaque axe, des priorités ont été définies et sont développées ci-dessous :

Habitat et cadre de vie

La ville de Toulouse va engager une réflexion sur le projet urbain du quartier Izards -Trois Cocus - Borderouge., et animera des instances de concertation, pour favoriser l'intégration des nouveaux arrivants dans le tissu social existant et améliorer les liens avec la population des quartiers.

Dans le cadre du diagnostic réalisé par La CAGT, sur les copropriétés en difficultés, un plan d'actions d'accompagnement de la copropriété Audibert sera soutenu.

La ville de Toulouse mettra également en place une MOUS sur le quartier de Picarel en concertation avec les signataires du CUCS pour permettre le relogement des familles et la réhabilitation de la Cité Picarel.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- l'ouverture du Relais Information Famille dans les futurs locaux de la CAF
- les actions relatives à l'entretien des parties communes et notamment celles de la copropriété Audibert.
- les propositions d'amélioration de la signalétique du quartier.

Développement économique, emploi et insertion

Pour l'année 2009, il conviendra d'être particulièrement attentifs à l'évolution de la situation économique en particulier pour les publics les plus fragilisés. En fonction des évolutions, l'ensemble des partenaires du CUCS devra se mobiliser afin de proposer des réponses adaptées.

A partir des sept axes d'intervention définis par l'ensemble des partenaires pour le volet emploi insertion du CUCS, il a été retenu deux priorités pour les quartiers nord:

Renforcer l'accompagnement individuel des demandeurs d'emplois

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser l'embauche et la formation des habitants des quartiers
- Mobiliser des entreprises d'insertion

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Proposer des actions ciblées pour les publics des quartiers nord
- Organiser des forums en tenant compte de la fusion Assedic/ ANPE
- Mobiliser les partenaires sur l'insertion et identifier des chantiers à confier aux Entreprises d'Insertion
- Aider les Entreprises d'Insertion à répondre aux appels d'offre des marchés publics
- Poursuivre des prestations spécifiques et adaptées : mobilisation de l'offre de service des partenaires de la MDE, dispositifs et prestations

Soutenir la création d'activités

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants : renforcer la présence des structures d'accompagnement et de financement d'activité sur les quartiers nord

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Soutenir l'installation du restaurant d'insertion dans les quartiers nord et finaliser le montage financier
- Poursuivre des actions ciblées de recrutement et d'information sur la création d'entreprises.

Éducation et réussite éducative

Agir sur la continuité éducative

Les partenaires du CUCS s'attacheront à répondre aux besoins des publics et notamment les jeunes.

En 2009, les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Renforcer des projets à vocation éducative sur des activités d'animation, sportives, culturelles et de loisirs
- Adapter et développer des actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirées
- Favoriser les actions de proximité mais aussi les séjours et les chantiers jeunes.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Des actions de médiation aux jeunes des quartiers Nord
- L'accueil éducatif, notamment des adolescents (Cité Madrid, Bourbaki, Ginestous)
- Actions culturelles et éducatives sur Ginestous dans le cadre d'un plan d'action global.
- Poursuivre et consolider sur Bourbaki des actions éducatives complémentaires au droit commun.

Développer la mixité sociale

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Développer la mixité scolaire, de genre, culturelle, socio-économique, intergénérationnelle et l'intégration des publics à besoins spécifiques, à partir d'actions éducatives de qualité.
- Valoriser la place et l'image de l'école.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Intervention des EJE sur les écoles maternelles Renan et J Dieuzaide.
- Développement et consolidation des groupes de parole pour les adolescentes et jeunes filles majeures.
- Accès aux dispositifs de droits communs (CLAE, CLAS, ...) pour les élèves résidents sur Ginestous et scolarisés loin de chez-eux.

Conforter et valoriser la fonction éducative des parents

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser l'implication des parents dans les différents temps éducatifs de l'enfant.
- Organiser des temps et des espaces diversifiés de rencontre, d'information, d'écoute et d'expression (parents/parents, parents/enfants, parents/animateurs, parents/éducateurs, parents/enseignants,...).
- Développer la médiation famille/école/acteurs et institutions intervenant.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Des lieux de parole pour les parents à partir des structures du quartier (tels que les Bibliothèques, les Centres d'Animation, etc...) pour les questions liées à l'adolescence.
- Des outils pour améliorer l'orientation de parents démunis face aux problématiques de l'adolescence.
- Des actions spécifiques au soutien à la parentalité: théâtre forum, café des parents, éveil culturel, conférences débats, groupes de parole et avec une attention particulière pour les parents d'adolescents.
- De l'action des EJE sur les écoles maternelles Renan et J Dieuzaide.

Accroître les chances de réussite éducative et scolaire

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre de Parcours Éducatif individuel et pluridisciplinaire de Réussite Éducative, aux enfants adolescents et familles en fragilité.
- Optimiser et renforcer la cohérence des dispositifs déjà existants, en concertation avec les écoles et les collèges scolarisant les enfants/jeunes: études surveillées, CLAS, accompagnement éducatif, accès facilité vers les centres de loisirs, afin de favoriser la Réussite Éducative et scolaire des enfants/jeunes (la coordination Veille et Réussite Éducative).
- Développer des projets en faveur des publics à besoins spécifiques (Enfants Nouvellement Arrivés en France, Gens du voyage, jeunes inscrits en internat, jeunes sortant du système scolaire sans qualification, jeunes pouvant bénéficier de parcours d'excellence, ...).
- Formations en direction des professionnels, chargés d'accompagner les enfants et les familles dans le cadre de la Veille et de la Réussite Éducative.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions individuelles ou collectives pour les enfants et les familles repérés en fragilité, aboutissant à un Parcours Pluridisciplinaire de Réussite Éducative.
- Actions individuelles ou collectives permettant d'apporter une réponse adaptée et sur mesure aux difficultés des enfants et des familles déjà inscrites sur des Parcours Pluridisciplinaires de Réussite Éducative.
- Poursuite de l'action de l'unité de prévention et de re-scolarisation
- Construction de parcours éducatifs, scolaires, sociaux, culturels et de santé des jeunes repérés en lien avec l'Atelier Santé Ville.
- Action de lutte contre l'absentéisme scolaire des enfants du voyage

En 2009, la Ville de Toulouse développera la coordination de parcours de Veille et de Réussite Éducative. Celle-ci, sera mis en œuvre avec les acteurs de terrains (Conseil Général, Éducation Nationale, Services Municipaux, les associations ...).

Santé

- La démarche de l'Atelier Santé Ville, initiée par la Ville de Toulouse, la DDASS et l'État, sur les quartiers nord, a favorisé l'approche territoriale des questions de santé et d'accès aux soins ainsi que la pratique de travail en réseau
- Pour 2009 seront poursuivis les 4 groupes thématiques : Accès à la santé et au droit - Maintien à domicile des Personnes âgées, malades, ou handicapées - Éducation nutritionnelle - Souffrance Psychosociale, et sera mis en place un groupe de travail sur les conduites addictives.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Les actions à destination des publics, élaborées par chacun des cinq groupes thématiques.
- Les groupes d'analyses de pratiques et le travail en réseau.
- Les actions favorisant la participation des habitants dans l'organisation des différentes manifestations.

Prévention de la délinquance

Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée

Pour l'année 2009, les signataires du CUCS s'engagent à mettre en œuvre le CLSPD et à mobiliser les services compétents à la mise en place de la cellule de veille territoriale Prévention - Sécurité des quartiers Nord.

Favoriser la médiation sociale urbaine

L'intervention sur les quartiers des personnes exerçant des fonctions de médiation sociale devra faire l'objet d'un accompagnement particulier des signataires du CUCS.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développer un travail de rue, de médiation et de prévention, plus particulièrement en direction des 16/25 ans.

Développer la prévention en direction des jeunes

Afin d'encourager l'implication positive des jeunes dans les projets de droit commun, les signataires du CUCS s'engagent à mobiliser sur les quartiers Nord, les moyens de la prévention en direction des jeunes. et à renforcer la prise en compte des adolescents et des jeunes adultes.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Ouverture de la « Petite Maison » et proposer des actions pluridisciplinaires.
- Rencontre des jeunes les plus éloignés des structures de droit commun, identification de leurs problématiques, et accompagnement vers le droit commun, par un suivi individualisé.

Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

Les partenaires du CUCS travailleront à l'élaboration d'un plan d'actions pour réaffirmer la présence du droit commun sur le territoire de Ginestous et soutenir la stratégie d'intégration et de compensation républicaine impulsée par l'Éducation Nationale

Agir contre toutes les formes de discrimination

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Renforcer la prise en compte des besoins spécifiques du quartier de Ginestous
- Diversifier les intervenants et les types d'actions proposées

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- les actions favorisant l'accès au droit commun des populations dans les différents domaines de la vie quotidienne.

Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en valorisant le «pouvoir de faire» (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Soutenir l'implication des habitants dans la vie associative.
- Développer des temps d'échanges et de rencontres entre habitants.
- Former et informer les responsables associatifs sur la législation et leur responsabilité engagée dans l'exercice de leur fonction.
- Accompagner et développer les groupes d'échanges pluridisciplinaires.
- Encourager l'entraide, le lien social et les solidarités de proximité.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées

- les plans de formations.
- les groupes d'échanges pluridisciplinaires.
- Poursuivre l'organisation des fêtes de quartier avec une attention particulière sur les Izards.
- Organisation d'une fête pour l'anniversaire de la cité..., du bâtiment..., permettant aux habitants de se sentir acteur de leur environnement.
- Développement d'échanges sur la mémoire et la diversité culturelle.

Valoriser l'image du quartier

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants : valoriser à l'échelle de la ville les actions et initiatives menées dans les quartiers, qu'elles soient le fait d'habitants, d'associations ou d'institutions.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Organisation des manifestations culturelles et artistiques...
- Organisation des manifestations en sollicitant des artistes reconnus

Favoriser le développement et l'ouverture culturelle

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants : s'appuyer sur les équipements (médiathèque, bibliothèque, équipements culturels et sportifs) et les médiateurs culturels

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Favoriser l'accès des habitants aux équipements culturels de la ville
- Faire participer la population aux différentes manifestations organisées sur la ville

Développer la parité et soutenir la promotion et l'initiative des femmes dans les quartiers

En 2009, les partenaires publics du volet Citoyenneté du CUCS s'engagent sur cet objectif à : rechercher la parité Femmes, Hommes dans les actions du CUCS,

E. QUARTIERS EST

Trois axes principaux orientent le Projet Urbain de Cohésion Sociale des quartiers Est :

- l'emploi, l'insertion et le développement économique,
- l'offre éducative en direction des jeunes et les phénomènes de délinquance,
- la parentalité.

Habitat et cadre de vie

Analyser les évolutions du peuplement sur les copropriétés

La Ville de Toulouse mettra en place un observatoire sur les quartiers Est, afin d'identifier les indicateurs pertinents visant à analyser la nature du peuplement et son évolution. Cette approche permettra de développer des axes de travail à l'horizon du prochain CUCS.

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant :

- Accompagner la mise en place d'un groupe de travail inter partenarial.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Affiner les indicateurs relatifs aux nouveaux arrivants.

Développement économique, emploi et insertion

Les partenaires s'engagent à poursuivre la Commission de Suivi et d'Orientation (CSO) coordonnées par la Mission Locale pour les jeunes majeurs éloignés des dispositifs de droit commun.

Construire des parcours d'insertion en s'appuyant sur les structures relais.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Poursuivre les actions auprès des jeunes de 16-25 ans, éloignés des dispositifs en s'appuyant sur les acteurs locaux.
- Poursuivre les actions en direction des publics féminins

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- La remobilisation des publics en s'appuyant sur des permanences d'accueil.
- Le développement d'actions d'insertion, en allant vers les jeunes des quartiers.
- La mise en place de journées de recrutement, forums... tournés vers l'insertion et l'emploi, en lien avec les acteurs du monde économique.

Éducation et Réussite Éducative

Agir sur la continuité éducative

Les partenaires du CUCS s'attacheront à répondre aux besoins des publics et notamment les jeunes.

En 2009, les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Renforcer des projets à vocation éducative sur des activités d'animation, sportives, culturelles et de loisirs
- Adapter et développer des actions collectives en période de vacances scolaires, les week-ends et en soirées.
- Favoriser les actions de proximité mais aussi les séjours et les chantiers jeunes.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- La mise en place d'activités sportives et culturelles favorisant la diversité (Fête des sports en famille - ouverture des clubs sportifs aux jeunes des quartiers, notamment aux filles..).
- Renforcer les projets à vocation éducative (animations socioculturelles, sportives et culturelles et de loisirs). en direction des jeunes sur le temps extra scolaire.
- Poursuivre le développement des actions socioéducatives vers les adolescents, en lien avec les dispositifs (V.V.V, Jeunesse et Sports) favorisant le partenariat local et l'implication des jeunes et notamment les filles.

- Soutenir les initiatives socioéducatives portées par les associations qui interviennent au sein des établissements scolaires, de la maternelle au secondaire.
- Maintenir le soutien aux actions d'accompagnement à la scolarité.
- Encourager les jeunes les plus exclus à participer à la rédaction des journaux de quartier existants.

Développer la mixité sociale

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Développer la mixité scolaire, de genre, culturelle, socio-économique, intergénérationnelle et l'intégration des publics à besoins spécifiques, à partir d'actions éducatives de qualité.
- Valoriser la place et l'image de l'école.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Promouvoir les relations familles - écoles - acteurs locaux.
- Soutenir les initiatives socioéducatives portées par les associations qui interviennent au sein des établissements scolaires, de la maternelle au secondaire.
- Promouvoir les actions tournées vers la famille

Conforter et valoriser la fonction éducative des parents

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Favoriser l'implication des parents dans les différents temps éducatifs de l'enfant.
- Organiser des temps et des espaces diversifiés de rencontre, d'information, d'écoute et d'expression (parents/parents, parents/enfants, parents/animateurs, parents/éducateurs, parents/enseignants,...).
- Développer la médiation famille/école/acteurs et institutions intervenant.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développement des conférences parentalité, tant vis-à-vis des parents que des professionnels de l'enfance et de l'adolescence.
- Développement des actions familles, des « cafés des parents ».
- Développement d'actions visant à aider les parents à soutenir leurs enfants dans l'accompagnement à la scolarité de leurs enfants.

Accroître les chances de réussite éducative et scolaire

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Poursuivre la mise en œuvre de Parcours Educatif individuel et pluridisciplinaire de Réussite Educative. aux enfants adolescents et familles en fragilité.
- Optimiser et renforcer la cohérence des dispositifs déjà existants, notamment le « Réseau Ambition Réussite », l'Accompagnement Educatif, le CLAS et la Réussite Educative (la coordination Veille et Réussite Educative).
- Développer des projets en faveur des publics à besoins spécifiques (Enfants Nouvellement Arrivés en France, Gens du voyage, jeunes inscrits en internat, jeunes sortant du système scolaire sans qualification, Jeunes pouvant bénéficier de parcours d'excellence, ...).

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Actions individuelles ou collectives pour les enfants et les familles repérés en fragilité, aboutissant à un Parcours Pluridisciplinaire de Réussite Educative.
- Actions individuelles ou collectives permettant d'apporter une réponse adaptée et sur mesure aux difficultés des enfants et des familles déjà inscrites sur des Parcours Pluridisciplinaires de Réussite Educative.
- Le maintien de formations en direction des professionnels, chargés d'accompagner les enfants et les familles dans le cadre de la Veille et de la Réussite Educative.
- Promouvoir les relations familles - écoles - acteurs locaux.

En 2009, la Ville de Toulouse développera la coordination de parcours de Veille et de Réussite Éducative. Celle-ci, sera mis en œuvre avec les acteurs de terrains (Conseil Général, Éducation Nationale, Services Municipaux, les associations...) et dans les actions existantes sur le secteur (dispositif relais, cellule de veille, Équipe Pluridisciplinaire de Réussite Éducative, Dispositif Parenthèse...).

Santé

Favoriser la prévention et l'accès aux soins

Les signataires du CUCS s'engagent à réaliser un diagnostic territorial de santé. Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant : repérer ou prévenir les problématiques santé. En 2009, seront privilégiées les associations qui s'impliqueront fortement dans la mise en place d'un forum santé.

Encourager le développement de la prévention des risques liés à l'âge

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant : améliorer l'autonomie des seniors

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- La poursuite des actions liées à la perte des facultés mnésiques.
- La poursuite des actions de gymnastique douce.

Améliorer la prise en compte de la souffrance psychosociale et psychoaffective.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants : développer une approche partenariale visant à repérer les jeunes en souffrances.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- La collaboration entre les acteurs du soin et les acteurs sociaux sur le repérage, l'orientation ou le suivi des publics.
- l'élaboration de réponses partagées sur des situations problématiques.
- L'intervention des professionnels dans les lieux où se trouvent les jeunes.

Prévention de la délinquance

Assurer le suivi et l'évolution de la délinquance et améliorer le partage de l'information entre les partenaires pour une action concertée

Afin de mieux identifier les problématiques locales et proposer des réponses opérationnelles, une cellule territoriale de veille prévention - sécurité, dans le cadre du CLSPD se réunira mensuellement dès janvier 2009. Elle constituera le lieu de partage d'informations sur les problématiques de sécurité et de prévention de la délinquance. Elle permettra de coordonner de réponses partenariales afin de résoudre les difficultés rencontrées sur certains sites.

Développer la prévention en direction des jeunes : afin d'éviter des phénomènes d'enrôlement et de favoriser une appropriation positive du droit commun par les jeunes, les signataires du CUCS s'engagent à renforcer les moyens de prévention et à mobiliser les instances de prévention sur des situations problématiques.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Prendre en compte les problématiques jeunes sur les quartiers Gloire - Jolimont - Amouroux - Soupetaud.
- Développer un travail de rue, de médiation et de prévention, plus particulièrement auprès des 16/25 ans et renforcer les moyens de prévention.
- Améliorer les rapports entre les jeunes et les institutions.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développement des actions socioéducatives et préventives innovantes pour atteindre les adolescents.
- Développement d'un travail de rue et de médiation entre les structures existantes et les jeunes sur une couverture horaire maximale (soirée, week-end et vacances scolaires).
- Proposition de structures d'accueils tournées vers l'insertion socioprofessionnelle des jeunes majeurs.

Consacrer le statut de victime et garantir l'accès au droit pour proposer une aide complète à la victime (aide matérielle, juridique et psychologique)

Afin de mieux accompagner les habitants dans leurs droits, les signataires du CUCS s'engagent à renforcer l'information juridique en direction des associations et des habitants.

En 2009, l'action suivante sera privilégiée :

- Organisation de temps d'information et de sensibilisation sur ces questions dans les structures de proximité (centre sociaux - maison de quartier...).

Prévenir les conduites addictives

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant :

- Développer une approche partenariale sur la prévention des consommations de produits psycho actifs

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Prolongement de l'action de prévention menée par les partenaires locaux dans le cadre de la fête des sports en famille.
- Le développement d'une médiation de rue.

Citoyenneté, égalité des chances, intégration et lutte contre les discriminations

La ville animera des commissions de travail autour de ces diverses thématiques.

Favoriser l'esprit et l'action citoyenne en valorisant le «pouvoir de faire» (empowerment) et l'initiative, encourager l'entraide des habitants et les solidarités de proximité

Les actions menées devront s'inscrire dans l'objectif opérationnel suivant :

- Renforcer les actions vectrices de lien social visant à améliorer les relations entre voisins et habitants et à encourager la participation.

Appels à projet, pour 2009 l'action suivante sera privilégiée :

- Organisation de fêtes de quartiers - repas partagés, festivals.

Développer la parité et soutenir la promotion et l'initiative des femmes dans les quartiers

La recherche de la parité femmes, hommes est une orientation stratégique transversale à toutes les actions développées dans le CUCS.

Les actions menées devront s'inscrire dans les objectifs opérationnels suivants :

- Promouvoir les initiatives liées à l'égalité femmes/hommes dans les quartiers
- Soutenir les lieux de rencontre dédiés aux femmes.

Appels à projet, pour 2009 les actions suivantes seront privilégiées :

- Développement des actions liées aux savoirs de base / alphabétisation.
- Développement d'actions liées à l'employabilité des femmes.
- Développement d'actions visant à favoriser l'autonomie des femmes.

Développer les échanges sur la mémoire et la diversité culturelle

La valorisation des actions culturelles issues des quartiers, prenant en compte la diversité culturelle, l'histoire et en faisant évoluer les représentations à l'échelle de la Ville sera soutenue et poursuivie en visant à la prise en compte de l'histoire des quartiers et de leurs habitants comme constitutive de l'histoire de la ville.

Seront privilégiées en 2009 les actions visant à la poursuite des projets dans le domaine de la mémoire et l'histoire des quartiers.

III. LES MODALITÉS D'INSTRUCTION ET D'ÉVALUATION DU CUCS

Évaluation attendue

L'ensemble des actions et contributions, apportées sur les différents objectifs opérationnels par les opérateurs publics et associatifs, devra, à son terme, faire explicitement référence aux indicateurs fixés par le référentiel d'évaluation du CUCS.

Des indicateurs de suivi et d'évaluation sont attachés à chacune des actions définies d'un commun accord. L'évaluation aura un caractère annuel. Les indicateurs retenus, en sus de ceux qui sont mentionnés en annexe à la loi du 1er août 2003, devront refléter la réalité locale et définir des axes de progression concrets et pratiques.

Modalité d'instruction des dossiers

Calendrier

Période de dépôt des demandes de subvention : **15 décembre 2008 - 23 janvier 2009, date de validation faisant foi.**

Procédure

Il est obligatoire de remplir des dossiers de demande de subvention par voie électronique (transmission des données via Internet) en conservant les codes d'accès de votre association créés lors des précédentes programmations.

Avec ces codes, vous pourrez vous connecter au site : <http://poliville.ville.gouv.fr> pour remplir votre dossier en ligne.

Pour toute information supplémentaire sur la procédure, vous êtes invités à contacter les référents cités en annexe.

L'ensemble des financeurs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale pourra consulter votre demande dès que vous aurez créé votre dossier électronique.

Pour, chaque dossier déposé sur Poliville vous devez impérativement transmettre au chef de projet du quartier concerné ou au référent thématique en charge de votre dossier, l'attestation sur l'honneur de demande de subvention (volet « accueil » - « impression du dossier fiche 4 »). Cette fiche devra être imprimée, signée par le représentant légal de l'association, et envoyée au plus tard le 30 janvier 2009 à votre référent. Vous recevrez dès lors un accusé de réception de votre dossier par la collectivité concernée.

Nous vous invitons à consulter sur le site Poliville, la rubrique Centre de Ressources ou auprès de votre référent, le guide d'accès Poliville de 2008.

Les services instructeurs sont en droit d'attendre une demande Poliville complète et lisible contenant tous les éléments permettant d'apprécier la qualité et la pertinence de l'action menée au regard de la politique de la ville et des objectifs fixés dans la lettre de cadrage. Le dossier Poliville devra **obligatoirement** contenir les items suivants :

- l'intitulé de l'action et les priorités auxquelles elle se rattache,
- action nouvelle ou reconduite,
- le quartier concerné,
- les publics concernés (âge, niveau de formation, nombre prévisionnel),
- la date de démarrage prévue, la durée de l'action et le rythme,
- le lieu où va se dérouler l'action,
- le descriptif de l'action menée : description, objectifs visés, modalités opératoires, déroulement prévu, résultats attendus, critères et indicateurs (qualitatifs et quantitatifs) d'évaluation,
- les moyens humains et matériels (détailler les postes de personnel, préciser la qualification des intervenants (CV, diplômes)),
- si l'action se rattache à un autre dispositif : quel dispositif et quelle est la valeur ajoutée du financement « politique de la ville » ?
- les partenaires associés au projet et leur rôle,
- un plan de financement complet comportant une analyse précise du budget présenté,
- des bilans détaillés et précis, à défaut d'un bilan définitif, fournir un bilan intermédiaire.

Enfin, toute action proposée dans le cadre du CUCS **ne doit pas se substituer aux dispositifs de droit commun existants**. Elle peut, toutefois, se situer en amont ou en complémentarité de ceux-ci. Dans ce cas, le dossier devra faire apparaître :

- le dispositif de droit commun concerné,
- les partenariats mis en place,
- les innovations pédagogiques mobilisées,
- les objectifs chiffrés prévus,
- pour toute action retenue, il est demandé l'envoi d'un bilan final qualitatif et quantitatif,
- dans le cas du renouvellement d'une action, joindre le bilan de l'année N-1 ou un bilan intermédiaire. Ce bilan doit comprendre :
 - un rappel des objectifs prévus et une analyse des objectifs atteints,
 - une présentation des résultats obtenus,
 - la reprise de la démarche mise en œuvre avec une présentation des points forts et des points faibles,
 - le public prévu, le public réellement concerné et une explication des écarts,
 - le partenariat mobilisé : son rôle, ce qu'il a permis et les difficultés rencontrées,
 - les ressources mobilisées,
 - les axes de progrès envisagés dans le cadre de la reconduction..

Les référents des dossiers de demande de subventions

CAF de la Haute - Garonne - Conseillers techniques pour le territoire de Toulouse :

Béatrice GANGNEUX : 05.61.99.76.71 - beatrice.gangneux@caftoulouse.cnafmail.fr

Marie GUY : 05.61.99.75.66 - marie.guy@caftoulouse.cnafmail.fr

Nathalie PRADEL : 05.61.99.75.86 - nathalie.pradel@caftoulouse.cnafmail.fr

Philippe DEREGNAUCOURT : 05.61.99.47.64 - philippe.deregnaucourt@caftoulouse.cnafmail.fr

Les référents des dossiers de demande de subventions

Préfecture de la Haute Garonne

Pour toute aide technique liée à la saisie sur le site Poliville, vous pouvez joindre la Préfecture aux numéros suivants :

05 34 45 38 38

05 34 45 38 14

05 34 45 38 88

05 34 45 38 20

Par ailleurs, le Préfet dispose de délégués du Préfet sur les quartiers prioritaires de la politique de la ville au niveau territorial.

Déléguées du Préfet

Nom	Quartiers	N° de téléphone	N° de portable
Nathalie BAUDIN	Bagatelle - La Faourette	05.34.45.39.39	06.31.87.45.54
Nathalie PACOUD	Empalot et quartiers Nord/Est	05.34.45.39.59	06.31.87.43.16
Danielle VERPRAT	Reynerie - Bellefontaine	05.34.45.39.19	06.31.87.48.38

Grand Toulouse

Liste des référents pour les actions d'intérêt communautaire

Les demandes de financement demandées au Grand Toulouse doivent être adressées au *Président du Grand Toulouse* à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse
1 place de la Légion d'honneur
BP 35821
31505 TOULOUSE CEDEX 5

Contact :

Secrétariat : **Malika El MONTASSIR** : 05.34.41.59.83
m.elmontassir@grandtoulouse.org

Chargé de mission prévention
Philippe DUPLANT : 05.34.41.59.17
p.duplant@grandtoulouse.org

Chargée de mission Insertion/Emploi
Christine CARTIER : 05.34.41.92.85
c.cartier@grandtoulouse.org

Chargée de mission Justice, Accès au Droit,
Parentalité
Stéphanie SAUVADE : 05.34.41.59.19
s.sauvade@grandtoulouse.org

Chargée de mission culture, prévention
Émilie CABAUP : 05.34.41.59.97
e.cabaup@grandtoulouse.org

Chargé de mission Veille Éducative, Éducation
Céline WARZAGER : 05.34.41.59.96
c.warzager@grandtoulouse.org

Ville de Toulouse

C'est la Direction du Développement Social de la Mairie de Toulouse qui suivra votre projet en collaboration avec l'ensemble des services municipaux :

Liste des référents des quartiers prioritaires

Votre projet concerne un territoire prioritaire, vos référents sont :

Antenne Bellefontaine

6, cheminement Auriacombe
31100 TOULOUSE
Tél. : 05.61.44.02.32
Fax : 05.61.41.60.57

Chef de Projet du quartier Bellefontaine
En cours de recrutement

Adjoint Chef de Projet du quartier Bellefontaine
Simone LECOMMANDEUR

simone.lecommandeur@mairie-toulouse.fr

Antenne Reynerie, Mirail Université

6, cheminement Auriacombe
31100 TOULOUSE
Tél. : 05.61.44.02.32
Fax : 05.61.41.60.57

Chef de Projet des quartiers Reynerie et Mirail
Université

Hervé MEYNARD

hervé.meynard@mairie-toulouse.fr

Adjoint Chef de Projet des quartiers Reynerie,
Mirail Université
Nicole SOUDIN

nicole.soudin@mairie-toulouse.fr

Antenne Bagatelle, La Faourette, Papus, Tabar, Bordelongue

Centre Culturel Henri Desbals
128 rue Henri Desbals
31100 TOULOUSE
Tél. : 05.34.46.83.30
Fax : 05.34.46.83.34

Chef de Projet
Jean-Paul BOUDOU

jean-paul.boudou@mairie-toulouse.fr

Adjoint Chef de Projet
Cyril RIOU

cyril.riou@mairie-toulouse.fr

Antenne Empalot

38 avenue Jean Moulin
31400 TOULOUSE
Tél. : 05.61.52.00.21
Fax : 05.61.55.33.22

Chef de Projet

Joël MIELLET

joel.miellet@mairie-toulouse.fr

Adjoint Chef de Projet

Florent WAEGHEMAEKER

florent.waeghemaecker@mairie-toulouse.fr

Antenne des quartiers Nord

Mairie Annexe
97 avenue E. Renan
31200 TOULOUSE
Tél. : 05.61.57.92.66
Fax : 05.61.13.20.47

Chef de Projet quartiers Nord

Annie PELLISSA

annie.pellissa@mairie-toulouse.fr

Antenne des quartiers Est

97 avenue E. Renan
31200 TOULOUSE
Tél. : 05.61.57.92.66
Fax : 05.61.13.20.47
38, Avenue du Parc
Tél. : 05.61.61.50.67
(à partir de février)

Chef de Projet quartiers Est

Henry-Charles PERAL

henry-charles.peral@mairie-toulouse.fr

Votre projet concerne une thématique sur plusieurs territoires, vos référents sont :

Direction du Développement social

30 bis rue Valade
31000 TOULOUSE
Fax : 05.62.27.67.62

THEME	NOM	COORDONNEES
Habitat et cadre de vie	Nathalie LE BRUN	Tél. : 05.61.22.29.87 nathalie.le.brun@mairie-toulouse.fr
Éducation et Réussite Éducative	Christine CHARBOIS	Tél. : 05.61.22.29.84 christine.charbois@mairie-toulouse.fr
Citoyenneté, égalité des chances, intégration & lutte contre les discriminations	Bernard ISACH	Tél. : 05.61.22.35.30 bernard.isach@mairie-toulouse.fr
Développement Économique/Emploi et Insertion Économie Sociale et Solidaire	Gérard AMANS	Tél. : 05.62.27.67.64 gerard.amans@mairie-toulouse.fr
Prévention de la Délinquance et Santé	Nadège SAINT-MARTIN	Tél. : 05.61.22.36.17 nadege.saintmartin@mairie-toulouse.fr

Modalité d'instruction des demandes de subvention pour 2009 :

Pour les projets qui s'inscrivent dans les orientations et les objectifs du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), les porteurs de projet **doivent obligatoirement déposer une demande de subvention via le site Internet « Poliville »**.

Si une même action nécessite la mobilisation de crédits de droit commun, le porteur de projet doit impérativement remplir la rubrique « droit commun » dans le dossier Poliville.

Pour rappel, toute action proposée dans le cadre du CUCS ne doit pas se substituer aux dispositifs de droit commun existants.